

CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE L'EMPLOI

312. Les Etats Généraux de l'Emploi appuyés par l'Enquête nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) organisés en 2005 respectivement par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et l'Institut National de la Statistique (INS) ont permis d'établir le diagnostic de la situation d'emploi au Cameroun et d'élaborer un document de politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle validé en 2007. Avec l'appui du Bureau International du Travail et dans la perspective de la révision du DSRP, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle vient par ailleurs de réaliser en octobre 2008 une étude sur l'état des lieux du système d'information du marché du travail au Cameroun.

313. L'emploi au Cameroun est caractérisé par un faible taux de chômage⁹ (4.4%) au sens strict du terme, alors que le taux de chômage élargi¹⁰ qui reflète mieux le contexte camerounais se situe à environ 13%. Ce niveau de chômage masque cependant un sous-emploi dont le taux est de 75.8%. Cette situation s'est développée de manière concomitante à un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90% de la population active occupée. Cette dernière est estimée au Cameroun à environ huit millions de personnes dont moins de deux cent mille sont employées dans le secteur public, environ huit cent mille dans le secteur privé formel et le reste dans le secteur informel, y compris le monde rural. L'analyse de la situation du sous emploi au Cameroun montre que le sous emploi invisible qui comprend les actifs occupés dont le revenu est inférieur au SMIG¹¹, représente 64.8% de la population active, tandis que le sous emploi visible (11%) concerne les personnes travaillant involontairement moins que la durée légale hebdomadaire (40 heures par semaine).

314. La prédominance de l'emploi dans le secteur informel est révélatrice d'une part de l'inefficacité des politiques publiques menées dans le domaine de l'emploi, et d'autre part du dynamisme des populations et de leur esprit d'entreprise, qui les pousse à trouver des emplois fussent-ils précaires.

315. S'agissant du marché du travail, l'absence de collecte régulière des données sur l'emploi rend difficile le suivi de la situation sur le terrain et débouche sur la production de données disparates et difficilement comparables. L'absence de coordination spécifique du système d'information sur le marché du travail (SIMT) entraîne l'utilisation de concepts et méthodologies non harmonisées. Dans le domaine de la formation, il manque une véritable enquête sur les qualifications et l'insertion (situation et besoins du marché) qui permettrait aux écoles professionnelles et aux universités de réorienter leurs offres de formation pour les adapter aux besoins du marché.

316. Dans sa Déclaration de Politique Nationale de l'Emploi, Le Gouvernement a décidé de faire désormais de l'emploi un axe central de sa politique de développement. Il l'intègre en conséquence comme un des trois axes stratégiques dans le DSCE, considérant ainsi l'emploi non seulement comme un résultat de la croissance économique mais aussi et surtout comme un facteur inducteur de cette croissance et accélérateur du recul de la pauvreté. Il adresse en conséquence la question de l'emploi dans le DSCE sous trois axes fondamentaux à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi.

4.1 ACCROISSEMENT DE L'OFFRE D'EMPLOIS DECENTS

317. La politique nationale de l'emploi poursuit comme objectif principal la promotion du plein emploi, décent et librement choisi. L'objectif à l'horizon 2020 est de résorber complètement le sous emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%. Pour y parvenir, l'accent sera mis en priorité sur le développement de l'emploi salarié, à travers l'appui à l'éclosion et à la compétitivité des PME & PMI. La promotion de l'auto-emploi viendra secondariser ce dispositif central, en

⁹ Rapport du nombre de chômeurs à la population active. L'exclusion des chômeurs invisibles peut conduire à une sous-estimation des taux de chômage.

¹⁰ C'est le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés).

¹¹ Salaire minimum interprofessionnel garanti.



favorisant spécifiquement la migration du secteur informel vers le secteur formel. La mise en place de programmes spécifiques de promotion de l'emploi en faveur des couches les plus défavorisées (jeunes, femmes, handicapés, minorités autochtones, etc.) et de rajeunissement des effectifs dans la fonction publique complètera le dispositif global en matière d'offre d'emplois.

4.1.1 Développement des PME et promotion de l'emploi salarié décent

318. La stratégie de développement des PME, qui constitue le cœur de la stratégie de compétitivité de l'économie camerounaise, est encore en cours de formulation. Néanmoins, le diagnostic de ce secteur a été dressé et des axes stratégiques identifiés. Ces axes viseront principalement à : (i) lever les contraintes institutionnelles qui entravent l'éclosion des PME, à savoir principalement celles liées aux infrastructures, à l'environnement des affaires, à l'accès aux marchés et à l'accès au financement ; et (ii) promouvoir la création de pôles de croissance parallèlement à la politique de développement des filières, de manière à stimuler fortement le développement des chaînes de valeur et à assurer autant que possible une large distribution des pôles régionaux de croissance dans l'espace territorial. Afin que la mise en œuvre des deux axes ci-dessus cités produise son plein effet sur l'emploi, le Gouvernement s'attèlera à créer autour des PME et des entreprises privées en général un environnement général favorisant la création d'emplois.

4.1.1.1 Lever les contraintes institutionnelles

319. S'agissant des **infrastructures** de base (routes, énergie, transports et communication, eau et assainissement, etc...), les améliorations quantitatives et qualitatives attendues des politiques décrites plus haut (cf. chap.2) profiteront bien entendu et en premier lieu aux PME et PMI. La question des infrastructures de stockage et de commercialisation (marchés pour marchés périodiques, permanents ou frontaliers, abattoirs et chaînes de froid, silos et magasins de stockage, etc...) sera au cas par cas, dans le cadre croisé des politiques nationales de développement des filières et des politiques de développement propres aux collectivités territoriales décentralisées, en fonction des besoins qui se seront exprimés et des initiatives que prendra le secteur privé.

320. S'agissant de l'**environnement des affaires** dont les aspects globaux sont par ailleurs traités dans l'axe trois du DSCE consacré aux questions de gouvernance, il s'agira, pour ce qui concerne spécifiquement les PME, de mener des réformes globales visant à : (i) accélérer très fortement le rythme de création des PME, en simplifiant radicalement les procédures administratives requises à cet effet, y compris les procédures fiscales de déclaration et de paiement des impôts, en refondant de manière plus générale le cadre légal et réglementaire de promotion des PME et en dotant les régions d'incubateurs de PME ; (ii) réduire significativement le taux de mortalité de la jeune entreprise (celle dont l'âge est inférieur à deux ans), par un ensemble de mesures d'accompagnement visant le renforcement des capacités humaines et techniques ainsi que de la gouvernance d'entreprise; et (iii) favoriser des choix technologiques privilégiant clairement l'emploi, notamment dans le domaine des BTP, de l'alimentaire (première transformation notamment), de l'assainissement urbain... etc.

321. La simplification des procédures de création d'entreprises et des procédures fiscales interviendra par un toilettage en profondeur des textes législatifs et réglementaires y relatifs, d'une part, et d'autre part par l'institution, en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées, de guichets uniques de création d'entreprises. Ainsi, le toilettage des textes devrait démarrer dès 2009 par la réduction de moitié des formulaires de déclaration fiscale et s'achever en 2012 au plus tard avec la mise en cohérence des différents textes et leur mise en conformité avec les normes internationales du travail. Le Gouvernement entend également ouvrir à partir de 2009 des centres de gestion agréés offrant des services de comptabilité et d'accomplissement des formalités fiscales aux petites et moyennes entreprises. Ce premier dispositif devrait constituer déjà une incitation significative aux opérateurs du secteur informel à s'immatriculer auprès de l'administration fiscale et se traduire à partir de 2010/2011 par une poussée du nombre d'entreprises et d'emplois décents créés.



322. Les mesures d'accompagnement destinées à réduire le taux de mortalité des PME/PMI s'inscriront à la fois dans le cadre général des réformes transversales (financements, fiscalité, accès aux marchés, etc.) et dans les cadres particuliers des politiques de filières. Outre les plans de développement à moyen terme des filières évoqués par ailleurs, le Gouvernement compte s'appuyer à cet effet, comme déjà annoncé, sur un grand programme de mise à niveau des entreprises et de normalisation de la qualité, programme créé en Mai 2009 et qui sera mis effectivement en place à partir du second semestre 2009.

323. Bénéficiant de l'appui technique de l'ONUDI et financier de l'Union Européenne (9^{ème} et 10^{ème} FED), ce programme, qui s'adresse en priorité aux PME, est destiné à renforcer les capacités managériales de leurs dirigeants, à relever le niveau technique de leurs outils de production et à stimuler leurs investissements y compris pour se mettre en conformité avec les normes de qualité et de protection de l'environnement. Le Gouvernement, qui attend de ce programme des retombées positives significatives sur la compétitivité, l'emploi et la masse salariale versée, entend le déployer sur une durée d'au moins dix ans en cohérence avec la vitesse de démantèlement tarifaire convenue dans l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Il prendra donc des dispositions pour que, au delà des financements extérieurs annoncés ou escomptés, le financement global de ce programme puisse reposer sur une base pérenne, adossée sur le chapitre spécial ouvert depuis l'exercice 2009 dans le budget d'investissement public et dédié au développement des filières de production.

324. En dehors de ce grand programme mais en cohérence avec sa mise en œuvre, le Gouvernement compte apporter un appui significatif à la mise en place et au développement des structures d'assistance technique et d'appui aux services non-financiers des PME. Comme il l'avait fait par le passé au moment de la création de l'ex Centre d'Assistance aux PME (CAPME), le Gouvernement sollicitera à cet effet les concours technique et financier de ses partenaires au développement.

325. En ce qui concerne **l'accès au marché**, la priorité du Gouvernement sera d'abord d'assurer aux PME et PMI un accès satisfaisant aux marchés locaux et sous-régionaux, le rayon d'action ciblé ici étant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Nigeria. Pour ce faire, le Gouvernement entend : (i) systématiser dans le cadre des grands projets et grands travaux, la réservation au profit de PME et PMI locales de parts de marchés représentant au minimum 30% du coût global de l'investissement ; (ii) veiller à ce que les grands programmes de construction de logement sociaux en cours de réalisation soient conçus sur la base de l'utilisation la plus intensive possible des matériaux locaux, dont la technologie est plus accessible aux PME locales ; (iii) rendre obligatoire le recours aux technologies à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans l'exécution de certains types de travaux, en particulier dans le secteur des BTP (notamment l'entretien et la constructions de routes rurales) et d'une manière générale dans les investissements publics.

326. Les textes réglementant les marchés publics seront à cet effet réaménagés de manière à intégrer le plus largement possible le recours aux PME nationales et aux approches intensives en emploi dans les cahiers de charges, conformément au « Plan d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre dans les programmes d'investissements publics » élaboré par le Gouvernement en décembre 2008 avec l'appui de l'Organisation Internationale du Travail. Ce plan d'action comprend quatre (04) volets : (i) le développement d'un environnement politique institutionnel favorable aux approches HIMO ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués ; (iii) la promotion de l'application des approches HIMO dans les investissements publics ; et (iv) l'amélioration des connaissances sur les approches HIMO.

327. Pour permettre aux PME d'exploiter effectivement les nouvelles opportunités d'accès aux marchés ainsi créées, il est prévu le lancement effectif des activités de la bourse de sous-traitance récemment créée, qui devrait trouver en 2010/2011 ses premiers champs d'expression à travers le démarrage des grands projets d'extension d'ALUCAM à Edéa, de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtiaal, du barrage réservoir de Lom Panaar et d'une nouvelle aluminerie à Kribi ; cette bourse de sous-traitance devrait favoriser le regroupement des PME par cœur de métier ainsi que la mise en synergie voire en commun de leurs outils de production ; Ces associations de PME, créées par métiers et/ou sur une base territoriale, bénéficieront du soutien des pouvoirs publics dans leurs efforts d'amélioration des performances, de la compétitivité et de la gouvernance de leurs adhérents.



328. Pour ce qui concerne **l'accès aux financements**, le Gouvernement est convaincu que la levée de cette contrainte exige d'adresser en priorité les questions centrales de garantie des risques et de conditions des crédits aux PME/PMI. Il entend apporter des réponses à ces questions : (i) dans le cadre général du **Plan d'Action pour le Renforcement de l'Intermédiation Financière au Cameroun (PARIF)** en cours d'élaboration et qui devrait améliorer globalement l'accès aux crédits et services bancaires ; (ii) dans le cadre de l'appui au développement de la micro-finance, qui devrait en particulier bénéficier au secteur agricole et aux très petites entreprises en général ; et (iii) dans le cadre de la mise en place d'institutions financières spécialisées pour les PME et d'instruments adaptés de gestion des risques : allègement des procédures fiscales et douanières, diversification des instruments financiers tels que : le capital risque ; le cautionnement mutuel ; le leasing ; le fonds de garantie ; la bonification de prêts ; etc. Toutes ces réponses seront apportées en partenariat avec le secteur privé et les partenaires au développement, qui seront plus que par le passé sollicités pour la mise en place de lignes de crédits dédiées aux PME/PMI.

4.1.1.2. Promouvoir l'éclosion de pôles de croissance

329. Au croisement de sa politique de développement des filières, de sa politique d'aménagement du territoire et de sa politique de décentralisation, le Gouvernement entend promouvoir l'éclosion de pôles régionaux de croissance, reposant sur des bassins de production et des bassins d'emplois existants ou à structurer. Il entend à cet effet mettre en place une démarche intégrée alliant le développement des filières porteuses de croissance et de compétitivité, la construction et la réhabilitation d'infrastructures clés dans les pôles de croissance, le renforcement des capacités des collectivités territoriales ainsi que la pleine prise en charge des volets sociaux (dont celui de l'emploi) et environnementaux. La création de comités régionaux et locaux d'emploi permettra en particulier d'inscrire la dimension emploi à chaque étape importante de cette démarche.

330. Un pôle de croissance couvrant la côte atlantique et son hinterland immédiat dans un rayon de 70 à 100 km est ainsi en voie d'émergence, à la faveur : (i) de l'existence d'un tissu industriel diversifié largement concentré dans cette zone ; (ii) du choix désormais mieux articulé de booster la croissance en développant fortement les industries extractives (pétrole, gaz, bauxite-alumine-aluminium, nickel et fer notamment), sur la base essentiellement d'investissements directs étrangers ; (iii) de la volonté forte du Gouvernement exprimée dans le Document Cameroun Vision 2035 de tirer au maximum profit de la position géostratégique du pays en développant et modernisant l'ensemble des ports du Cameroun en un système intégré et cohérent ; et (iv) de l'initiative de la Communauté Urbaine de Douala d'élaborer une stratégie de développement intégrée de Douala et de son aire métropolitaine. L'émergence de ce pôle atlantique, sa capacité de création d'emplois décents et sa force d'attraction auprès des investisseurs dépendront du succès des efforts d'harmonisation et de coordination de ces diverses initiatives et études en cours.

331. Un second pôle national de croissance est en émergence autour de Yaoundé. Au-delà des efforts en cours pour doter la capitale d'infrastructures modernes, le Gouvernement entend en effet ancrer également le développement à long terme de la ville de Yaoundé dans celui de son aire métropolitaine. L'émergence des autres pôles de croissance devrait aller de pair avec les avancées en matière de décentralisation, à l'échelon régional en particulier. Il est clair cependant que les communautés urbaines, qui constituent déjà actuellement des bassins importants de production et d'emplois, devraient toutes jouer un rôle important dans la structuration des divers pôles de croissance.

4.1.1.3 Mise en place d'un cadre général incitatif à la création d'emplois salariés

332. La stratégie qui sera adoptée dans le but de permettre au secteur privé et en particulier aux PME/PMI de jouer leur rôle économique en termes de création d'emplois se déclinera suivant deux volets.

333. Dans un premier temps, il s'agira de réactiver le cadre de concertation tripartite existant entre les administrations économiques, les différents acteurs du secteur privé et la société civile afin de passer en revue et de lever les facteurs de blocage à la création d'emplois. La sensibilisation de tous les partenaires aux stratégies de création d'emploi dans le secteur privé et aux dispositions à prendre pour stimuler les activités à cet effet sera faite dans ce cadre.



334. Dans un second temps, il sera question de mettre en œuvre un ensemble de mesures incitatives permettant de stimuler la création d'emplois à travers :

- ✓ l'intégration de la création d'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et d'investissements publics : il s'agira d'orienter résolument les investissements vers les secteurs et les projets qui contribuent à la création d'emplois et qui ont un impact immédiat sur l'économie et le développement social ;
- ✓ l'application effective des incitations directes à la création d'emplois prévues par la loi, notamment celle portant charte des investissements : des incitations fiscales seront notamment étudiées pour encourager celles des entreprises participant au système d'apprentissage ;
- ✓ la mise en œuvre d'incitations indirectes telles que : l'instauration d'un prix pour les entreprises rentables ayant conservé leur personnel et au mieux ayant créé des emplois ; l'appui aux entreprises par la formation du personnel à recruter ; l'organisation périodique de rencontres sectorielles sur la gestion des ressources humaines ; etc.

4.1.2 Promotion de l'auto-emploi

335. Le second axe de la politique du Gouvernement en matière d'offre d'emplois s'articulera autour du développement d'un dispositif d'appui ciblé à l'auto-emploi, dont il attend une contribution importante à la réduction du sous-emploi et à la migration du secteur informel vers le secteur formel. Le Gouvernement se fixe comme objectif de réduire très fortement la taille du secteur informel pour le ramener à un niveau résiduel à l'horizon 2035. En 2020, le sous-emploi visible devra être porté à moins de 50%. L'auto-emploi sera promu avec détermination pour accompagner le développement des secteurs porteurs de croissance notamment dans les activités agricoles, l'artisanat et les services.

336. **Dans le secteur rural**, en cohérence avec la politique de développement de moyennes et grandes exploitations agricoles, des mesures incitatives seront prises pour faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des écoles d'agriculture à travers : (i) la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; (ii) la facilitation de l'accès aux crédits ; (iii) la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ; et (iv) la facilitation de l'accès à la terre. Des programmes d'installation portant un objectif initial de création d'auto-emplois pour plus de 15.000 jeunes agriculteurs sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, la réalisation de certains grands projets ayant notamment un effet structurant d'aménagement du territoire entrainera souvent le développement des activités connexes dont les habitants des localités riveraines devraient tirer profit. Ainsi, des formations spécifiques, selon la nature des projets, seront développées en vue de faciliter l'insertion de ces populations dans ces activités. Des programmes de développement local seront aussi, au besoin, mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales pour amplifier l'impact positif de ces grands projets sur le développement local et créer de nombreux emplois ruraux.

337. Au vu de l'immense potentiel dont dispose **l'artisanat**, le Gouvernement entend le revaloriser dans toutes ses composantes, pour en faire un espace véritablement attractif générateur d'emplois, de revenus et de croissance. Quatre (04) volets comportant, chacun, une série d'actions programmées à court ; à moyen et à long termes sont envisagés :

- ✓ l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur ;
- ✓ le renforcement des capacités des artisans ;
- ✓ l'intégration de l'entreprise artisanale dans son environnement économique ;
- ✓ l'amélioration du système de commercialisation.

338. **Dans le secteur des services**, des programmes spécifiques, en appui à la stratégie de développement des filières porteuses (textile, tourisme etc.), seront mis en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes issus des établissements de formation professionnelle. La stratégie portera à cet effet principalement sur l'accompagnement des acteurs du secteur informel pour organiser leurs activités en très petites entreprises (TPE) à travers : (i) une réaffectation souple sur la fiscalité ; (ii) la facilitation de l'enregistrement administratif y compris la sécurité sociale ; (iii) la formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légale ; et (iv) l'aide à l'installation et aux financements.



339. Le Gouvernement aaira d'une part sur la protection sociale à travers des mesures appropriées qui seront prises pour assurer que les politiques soient en adéquation avec la volonté de muter l'économie informelle en économie formelle. Des efforts seront également accomplis pour promouvoir une action collective à la base en renforçant ou favorisant dans le secteur informel la création d'associations s'occupant des activités sectorielles. D'autre part l'accès aux mécanismes de financements spécifiques sera favorisé ainsi que les possibilités de mise sur le marché.

340. D'une manière générale, le Gouvernement cherchera à avoir une bonne connaissance des activités menées ainsi que leur localisation. Il s'attachera à assurer leur identification, puis à favoriser leur accès au crédit pour assurer le financement des locaux, des équipements et des autres besoins des acteurs du secteur.

341. Comme pour les PME/PMI, le Gouvernement compte particulièrement s'appuyer sur les banques de proximité pour favoriser le financement de l'artisanat. Des lignes de crédits spécialisées, financées sur fonds publics ou fonds de coopération, seront louées dans ces établissements de manière à mieux adresser les questions de risques et de conditions de crédit aux artisans.

4.1.3. Programmes spécifiques de promotion de l'emploi

342. **Fonction publique :** Dans le but de résorber le déficit actuel et le vieillissement de cadres dans la fonction publique et d'adresser de manière fondamentale les questions de qualité de la dépense publique et de gouvernance, le Gouvernement entend lancer un plan de renforcement et de renouvellement de son personnel dans les domaines de la planification économique et de la gestion des projets, de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, de l'encadrement technique dans des corps de métiers (travaux publics, mines, étalonnage, normalisation etc...), de l'encadrement agricole en plus des secteurs classiques comme l'éducation, la santé et la justice.

343. **Programmes spécifiques d'emplois pour les couches défavorisées :** Le Gouvernement prêtera une attention particulière à la situation des populations spécifiques comme les jeunes, les femmes, les groupes vulnérables et personnes handicapées. A cet effet, un certain nombre d'actions sont aujourd'hui exécutées à travers des programmes spécifiques dont : (i) le Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) dont le document de politique constitue le socle de la promotion de l'emploi des jeunes : il vise à donner une chance aux jeunes d'acquérir un métier et d'accroître ainsi leur chance d'insertion professionnelle, tout en bénéficiant d'un revenu ; (ii) le Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), (iii) le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ; (iv) le projet d'insertion socio-économique des jeunes à travers la fabrication de matériels sportifs ; (v) la relance et l'opérationnalisation du service civique national de participation au développement, etc. Le Gouvernement entend rationaliser ces divers programmes, dont les rayons d'actions tendent souvent à se superposer, générant de nombreuses inefficacités et rendant illisible et sans impact réel la politique du Gouvernement en faveur des populations les plus défavorisées.

4.2 MISE EN ADEQUATION DE LA DEMANDE D'EMPLOI

344. La formation professionnelle sera orientée vers les résultats probants, visant à rendre les formations plus efficaces et moins coûteuses. Elle intèrera à la fois, l'approche participative et l'approche par compétences. Le Gouvernement mettra un accent sur l'adéquation formation/emploi, à travers une planification plus rigoureuse de l'offre de formation et une prévision correcte des ressources nécessaires pour que les formations choisies puissent être réellement et convenablement dispensées. Un accent particulier sera mis sur les formations techniques susceptibles d'accompagner le développement industriel.

345. Pour ce faire, la stratégie sera basée dans un premier temps sur l'augmentation et la diversification de l'offre de formation à travers : (i) l'amélioration et la standardisation des référentiels de formation par la création d'environ 30 référentiels de formation par an, en tenant compte de la taille des entreprises et en commençant par les secteurs porteurs ; (ii) la diversification des modes de formation et des filières de formation (formation en milieu scolaire, alternance sous responsabilité scolaire ou stages de formation professionnelle), l'objectif restant d'offrir des formations de qualité au moindre coût ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès (zones géographiques, genre, groupes



spécifiques) par la réforme, la rationalisation et la restructuration en profondeur de la carte des institutions publiques de formation professionnelle : ceci conduira en particulier à mieux pourvoir en formations les grandes agglomérations parce qu'elles disposent d'un tissu d'entreprises plus dense et émettent en conséquence une demande plus grande, à spécialiser les centres de formation pour éviter que tous les métiers ne se retrouvent partout ; et (iv) le développement de la formation des formateurs par la création d'un centre de développement des compétences.

346. Le deuxième pilier de la mise en adéquation de la demande consistera en l'optimisation du rendement interne et externe du système de formation professionnelle par :

- ✓ l'accès aux TIC dans les structures de formation professionnelle ;
- ✓ le suivi des lauréats dans l'insertion professionnelle ;
- ✓ la disponibilité et l'accès aux référentiels de formation, manuels et matériels didactiques de qualité ;
- ✓ la promotion de l'hygiène, la santé, et la sécurité dans les structures de formation professionnelle ;
- ✓ la validation des acquis professionnels et la certification des compétences ;
- ✓ le développement de l'orientation professionnelle par la dotation de chaque département d'une structure d'orientation.

347. En vue d'impulser une coopération efficace avec les autres acteurs, des mesures d'incitation seront prises portant sur : (i) la participation effective des milieux professionnels dans l'élaboration des référentiels de formation, la formation et l'évaluation des apprenants par la création des cadres de collaboration et la définition du champ de compétence de chaque acteur ; (ii) la promotion d'un partenariat état/secteur privé/collectivités territoriales aussi bien au niveau local que central et international ; et (iii) la diversification des sources de financement.

348. Au rana des mesures incitatives envisagées figurent : (i) pour les entreprises participant à la confection des référentiels, à la formation des apprenants et des formateurs : l'affectation exclusive de la taxe d'apprentissage à la formation professionnelle, les donations déduites des impôts, etc... ; (ii) pour les promoteurs privés de centres de formation : l'exonération des matériels didactiques importés, d'éventuelles subventions de l'Etat, la mise à disposition de formateurs de l'Etat, etc...

349. Des incitations fiscales et administratives seront par ailleurs octroyées aux entreprises qui acceptent de participer aux programmes d'insertion professionnelle, afin de favoriser une intégration souple des demandeurs d'emplois dans les entreprises.

350. Le Gouvernement compte également améliorer la gestion du système de formation professionnelle par : l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; la promotion de la bonne gouvernance ; et la coordination du pilotage de la formation professionnelle par une structure désignée à cet effet.

4.3 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU MARCHE DE L'EMPLOI

351. L'objectif visé est de rendre transparent le marché de l'emploi et de réussir l'insertion professionnelle du plus grand nombre de demandeurs d'emplois. Pour cela, il faudra : (i) amener de plus en plus les entreprises à exprimer leurs besoins en ressources humaines de manière mieux articulée et à travers des circuits formels, afin de se donner le maximum de chances de trouver sur le marché les profils exigés ; (ii) accompagner les demandeurs d'emplois à bien définir leurs projets professionnels et augmenter ainsi leurs chances de trouver rapidement un emploi ; et (iii) assurer une bonne communication sur les tendances et évolutions du marché de l'emploi et une bonne information des acteurs.

352. Le renforcement des circuits formels de placement des demandeurs d'emplois passera par l'intensification des campagnes de prospection des entreprises organisées par le Fonds National de l'Emploi et d'autres structures et un suivi rigoureux des placements effectués. Des dispositions incitatives et au besoin contraignantes seront mises en place pour amener les entreprises à faire connaître en priorité leurs besoins en main d'œuvre aux structures publiques et privées agréées chargées de l'accueil des demandeurs d'emplois.



353. Pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emplois, une première priorité consistera à renforcer les capacités d'accueil et d'orientation professionnelle par le rapprochement du Fonds National de l'Emploi (FNE) et d'autres structures publiques, de manière à créer des agences de l'emploi dans tous les départements du pays et de les doter en ressources humaines qualifiées capables d'apporter aux demandeurs d'emplois une écoute attentive et personnalisée afin de pouvoir réaliser des bilans professionnels adéquats pour une orientation réussie.

354. L'élaboration de bilans professionnels devrait déboucher sur des projets professionnels. Ces projets montés par les candidats avec l'appui des conseillers emploi, décrivent les objectifs d'insertion des candidats et peuvent conduire soit à la présentation du candidat sur le marché de l'emploi en vue d'un emploi salarié soit à un projet de création d'auto emploi ou de micro entreprise.

355. Le candidat bénéficiera d'un certain nombre d'appuis appropriés tels que les techniques de recherche d'emploi, des ateliers de recherche d'emploi, des appuis spécifiques personnalisés etc. Certains candidats sans métier qui ne pourront pas bénéficier de formation, seront orientés vers des projets d'emploi utilisant l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) tel que l'assainissement des villes, le cantonnage routier, le BTP.

356. Les candidats porteurs de projets et ayant des aptitudes à l'entrepreneuriat bénéficieront des appuis suivants : montage des études de faisabilité : financement des projets : formation en gestion des entreprises : suivi et encadrement jusqu'à maturité de l'activité. Cette action sera soutenue par les différents programmes des administrations en charge de l'emploi et des PME.

357. Une attention particulière sera enfin portée sur l'amélioration du système d'information et de gestion de l'emploi et de la formation professionnelle, par la systématisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations sur le marché de l'emploi et de la formation. Les programmes Gouvernementaux de création d'emplois ou de recrutement dans la fonction publique feront en particulier l'objet d'une large diffusion sur tout le territoire national, à travers le canal de médias publics et privés.

358. Un mécanisme de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la stratégie de l'emploi s'effectuera à un double niveau stratégique et opérationnel.

359. Au niveau stratégique, sa mise en place contribuera à éviter les contradictions dans la formulation, l'exécution et la mise en œuvre de la dimension emploi dans les politiques économiques et sociales. A cet effet, un Conseil National de l'Emploi (CNE) sera créé et servira de structure faîtière aux Conseils Régionaux de l'Emploi (CRE) et aux Comités d'Appui au Développement de l'Emploi Local (CADEL).

360. Au niveau opérationnel, une plateforme de services sera mise en place. Elle sera constituée du Fonds National de l'Emploi (FNE), de l'INS et d'autres institutions publiques d'appui à l'emploi. La plateforme de services est un dispositif de concertation et de coopération étroite avec les acteurs et décideurs politiques et professionnels nationaux et régionaux. Elle aura pour objectif de développer une offre de services centrée sur l'insertion et la réinsertion professionnelle allant de l'orientation à l'accompagnement dans l'emploi à la création d'activités par l'acquisition de compétences et à l'élaboration de plans d'affaires.



CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

361. La promotion de la gouvernance, parce qu'elle renvoie à une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources disponibles et contribue au rayonnement intérieur et extérieur de l'image du pays, est l'un des principaux défis majeurs que le Cameroun doit relever dans le cadre de la réalisation de sa vision d'être un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité à l'horizon 2035. Dans cette perspective, les autorités ont identifié des mesures et actions fortes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social du Cameroun. Ces mesures et actions hautement transversales visent à :

- consolider la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale ;
- améliorer l'environnement des affaires, et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- améliorer la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques.

5.1 GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT

362. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2003 à améliorer la gouvernance par la mise en œuvre de plusieurs actions. Le Programme National de Gouvernance (PNG), qui constitue la stratégie du Gouvernement en la matière et contient un plan d'actions prioritaires, a été mis en route et a connu récemment une révision visant à actualiser son horizon, ses objectifs et les modalités de leur mise en œuvre.

363. Dans le cadre de ce programme, des réalisations notables ont été enregistrées notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la sécurité, la réforme du système judiciaire, le système de passation des marchés publics, l'intensification de la lutte contre la corruption, etc. Ainsi, le système électoral s'est modernisé avec comme point culminant la création de "ELECAM" : un code des marchés a été publié et appliqué; la Chambre des comptes est fonctionnelle ; la réforme du système judiciaire est en cours ; la lutte contre la corruption a été intensifiée à travers les actions de répression menées à l'encontre des gestionnaires indécents et dont l'opération "épervier" constitue une illustration.

364. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures et actions n'a pas eu tout l'impact escompté. L'insécurité reste élevée, la lenteur dans la prise de décisions et dans la mise en œuvre des mesures et actions hypothèque lourdement le développement des investissements. En outre, la charte des investissements, promulguée en 2001, n'a pas encore été totalement implémentée, l'indice de perception de la corruption demeure élevé, la procédure de passation des marchés est jugée assez longue et l'environnement des affaires demeure insuffisamment incitatif.

365. Dans le cadre de sa stratégie de développement et de croissance à l'horizon 2020, le Gouvernement entend donc consolider les acquis et mettre l'accent sur les actions prioritaires susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social, notamment (i) la poursuite de la modernisation du système politique, (ii) l'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires, (iii) l'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

366. Deux objectifs majeurs sont poursuivis : (i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et (ii) renforcer la gestion des affaires publiques. En particulier, dans le cadre de la protection des droits individuels, le Gouvernement veillera à intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes.

367. Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent articuler leurs interventions autour des quatre axes ci-après :

- ✓ le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ;
- ✓ l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ;
- ✓ l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques ;



5.1.1 Renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens

368. Dans l'optique d'améliorer l'environnement socio politique du Cameroun, et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue : (i) de l'amélioration du système électoral ; (ii) de l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la justice ; (iii) de la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et (iv) du renforcement du maintien de l'ordre, la sécurité aux frontières, et la protection civile.

369. Au niveau du **système électoral**, les autorités entendent poursuivre la modernisation du processus électoral, en vue de favoriser une participation effective des populations aux élections, à travers des scrutins libres et transparents. Dans cette optique, la mise en place effective d'ELECAM, du Conseil constitutionnel ainsi que l'informatisation de tout le processus sont inscrites comme des priorités.

370. Pour ce qui concerne la poursuite de la **réforme du système judiciaire**, dans le contexte actuel où l'aspiration des populations pour une justice indépendante et accessible à tous semble encore difficilement conciliable avec l'organisation administrative actuelle, les actions et mesures viseront principalement à crédibiliser la justice à travers le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service de la justice. A cet effet, l'accent sera mis sur les mécanismes susceptibles de renforcer l'indépendance des magistrats, la poursuite de la construction des tribunaux, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, l'équipement des services et la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

371. **La consolidation du dispositif de promotion des droits humains** passera avant à elle par le renforcement des compétences et des moyens d'actions de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et Des libertés (CNDHL), la mise en place d'un réseau efficace d'ONG et d'associations de droits humains et ainsi que d'une plateforme de coordination facilitant leur interaction avec les pouvoirs publics et le CNDHL avec en ligne de mire le respect des conventions internationales en la matière.

372. S'agissant du **renforcement du maintien de l'ordre, la sécurité des frontières, et la protection civile**, il sera entre autres question d'intensifier la lutte contre le grand banditisme dans les villes principales et contre le phénomène des coupeurs de routes sur toute l'étendue du territoire. A cet effet, les autorités entendent poursuivre la création des unités de forces de maintien de l'ordre, le recrutement des personnels, et la sécurisation effective des frontières.

373. Par ailleurs, dans le but d'apporter des réponses adéquates à la forte vulnérabilité des populations aux risques majeurs et aux effets néfastes des calamités ou catastrophes qui touchent aussi bien leurs biens que l'environnement dans lequel elles évoluent, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie articulée autour de trois axes qui sont : (i) la promotion de la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation de masse ; (ii) la confection et la mise en œuvre d'un plan de continuité destiné à assurer la couverture efficace des risques ; et (iii) l'adoption et l'exécution des mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes.

5.1.2 Amélioration de l'environnement des affaires

374. L'action du Gouvernement dans ce cadre portera notamment sur le renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA et la mise en œuvre de la charte des investissements.

375. **Le renforcement du suivi et du dialogue avec le secteur privé sur le climat des affaires** se fera par : (i) la mise en place et le fonctionnement effectif du Cameroon Business Forum (CBF) , nouveau cadre de dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé placé sous la présidence du Premier Ministre Chef du Gouvernement et pour lequel les deux parties ont récemment signé une convention avec la Société Financière Internationale ; et (ii) la prise en main et l'appropriation effective du Business Climate Survey (BCS), instrument de suivi du climat des affaires et d'identification des réformes nécessaires à son amélioration, élaboré et testé depuis près de trois ans par le patronat national dans un cadre partenarial.

376. **L'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA** devrait favoriser la mise en place de toutes les structures, procédures et instruments juridiques prévus par le droit communautaire. En



particulier, il sera question de traduire les actes uniformes OHADA en anglais et poursuivre la formation des acteurs du secteur.

377. La mise en œuvre de la **charte des investissements** devrait avant à elle permettre de rendre opérationnelle l'Agence de Promotion des Investissements, l'Agence de Promotion des Exportations, l'Institut de l'entrepreneuriat, l'Agence de la Normalisation et de la Qualité et le Conseil National de Régulation et de Compétitivité en vue de viabiliser l'environnement des affaires et de simplifier les formalités de création d'entreprises.

5.1.3 Renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds

378. Pour réduire considérablement la corruption, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions nécessaires pour combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte avec l'implication effective de l'exécutif et du judiciaire, et, au besoin, le renforcement du dispositif légal anti corruption. Les actions à mener porteront notamment sur :

- ✓ la systématisation de la réédition des comptes ;
- ✓ la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indisciplinés et la récupération des fonds détournés ;
- ✓ l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public ainsi qu'une meilleure communication sur les actions déjà menées et sur les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre la corruption;
- ✓ la mise en œuvre des plans d'actions de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et de l'Agence nationale d'Investissement Financier (ANIF) ;
- ✓ le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'Etat.

5.1.4 Amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques

379. Dans ce volet, les autorités comptent axer principalement leurs actions sur : (i) le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques, (ii) la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement et les rapports de suivi-évaluation et d'audit. Le dispositif de suivi/évaluation du Budget d'Investissement Public, qui vient de faire l'objet en janvier 2009 d'une réforme de troisième génération visant à renforcer à la fois le contrôle parlementaire et le contrôle citoyen dans la réalisation des programmes et projets d'investissement public fera l'objet d'une attention particulière. De même, la société civile sera largement associée, par différents mécanismes appropriés, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de lutte contre la pauvreté à la base.

380. Les autorités camerounaises sont conscientes du rôle de la communication de proximité dans l'accès du citoyen à l'information afin de permettre à celui-ci de prendre les meilleures décisions dans le sens de l'augmentation de ses revenus, de la commercialisation des productions, des choix pertinents en matière d'emploi, d'éducation, de santé, etc. Dans ce sens, la promotion des radios communautaires, engagée depuis le DSRP de première génération, au regard des impacts positifs constatés, devra se poursuivre à travers l'appui à la mise en place de plusieurs centaines de radios communautaires pour les femmes, les jeunes, en milieu rural, notamment.

5.2 GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

381. Dans le cadre de la gestion stratégique du développement, les autorités s'étaient fixées entre autres objectifs d'offrir aux citoyens et aux investisseurs des orientations claires sur le moyen et long terme pour une meilleure visibilité et une plus grande lisibilité de l'environnement, facteur de diminution de l'incertitude. Elles entendaient à cet effet prendre des mesures pour renforcer les capacités de l'Etat en matière :

- ✓ de prospective et de définition des priorités nationales de développement ;
- ✓ de définition et de mise en œuvre des politiques globales et sectorielles ;



- ✓ de développement d'initiatives stratégiques dans les secteurs prioritaires ;
- ✓ de programmation et de suivi des projets d'infrastructures, d'impulsion nouvelle à la politique d'aménagement du territoire et de promotion de l'habitat ;
- ✓ de définition des politiques de développement des ressources humaines ;
- ✓ d'élaboration des lois d'orientation et de programmation sectorielles ;
- ✓ de mise en œuvre d'un système d'incitations ;
- ✓ d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'emplois décentés ;
- ✓ de renforcement des capacités des agences de régulation ;
- ✓ d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ✓ d'approfondissement de la réforme du système des marchés publics.

382. Le Gouvernement s'emploiera à rendre effective l'opérationnalisation progressive de la vision de développement à long terme, au regard de nombreux défis auxquels l'Etat doit faire face dans un contexte marqué entre autres par : (i) l'expression – parfois violente – des attentes des populations qui entendent par ailleurs s'impliquer davantage dans la gestion des affaires publiques, (ii) une crise financière internationale d'une ampleur probablement sans précédent, qui se transforme sous nos yeux et par ondes successives en une sévère crise économique dont le Cameroun est d'ores et déjà victime; (iii) une croissance économique faible depuis de nombreuses années et insuffisante par rapport à la vigueur de la croissance démographique, ce qui n'a pas permis de faire reculer la pauvreté depuis près de sept ans ; (iv) un faible niveau de productivité globale de l'économie dans quasiment tous les secteurs et qui débouche simultanément sur une crise alimentaire, une crise énergétique, une crise de l'emploi et de graves dysfonctionnements du système bancaire et financier national ; (v) l'ouverture plus grande des frontières exigée par l'OMC dans le cadre des échanges avec l'Union européenne et l'urgente nécessité d'approfondir et d'élargir l'intégration régionale comme stratégie collective d'insertion de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale, (vi) des progrès technologiques rapides et (vii) la nécessité de concilier les interventions de l'Etat et l'option irréversible du Cameroun pour l'économie de marché.

383. Les autorités sont conscientes du fait que, plus que par le passé et au-delà de ses missions régalienues dans les domaines de la souveraineté et de la sécurité, l'Etat est appelé à jouer un important rôle dans la planification stratégique du développement, ainsi que dans la mise en œuvre d'une politique de régulation économique et d'interventions ciblées. Elles entendent par conséquent accélérer le processus de décentralisation et la poursuite de la modernisation de l'administration publique, pour relever les défis de la gouvernance.

5.2.1 Approfondissement du processus de décentralisation

384. Une évolution sensible est perceptible depuis la promulgation des trois lois du 22 juillet 2004 y relatives. Ce nouveau dispositif législatif fixe les modalités de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les règles applicables aux régions et aux communes, les modalités d'exercice de la tutelle et les organes de suivi de la décentralisation.

385. Toutefois, en dépit des avancées notables observées, une certaine lenteur pèse sur la mise en œuvre de la décentralisation et s'explique entre autres par l'opérationnalisation tardive des organes de suivi prévus par la loi d'orientation, notamment le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL), la mise en œuvre partielle des réformes concernant le FEICOM et le CEFAM, le retard accusé dans l'élaboration ou l'adoption des lois fixant le régime fiscal des CTD et la fiscalité locale, ainsi que des textes d'application conférant le transfert effectif des compétences et des ressources aux CTD, le non achèvement des études préalables à l'élaboration de certains textes d'application.

386. Pour remédier à cet état des choses, les autorités entendent, au-delà de la mise en place effective des régions, conduire à terme et dans les meilleurs délais le processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD, procéder au renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour l'émergence d'une véritable fonction publique locale et de l'administration en charge de la décentralisation et, au renforcement du rôle économique des CTD.



Encadré 8: La décentralisation au Cameroun : proars et calendrier

Cadre institutionnel et juridique : Par la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun est devenu un état unitaire décentralisé, qui reconnaît en son sein les régions et les communes en tant que collectivités territoriales décentralisées. La mise en œuvre du processus de décentralisation s'est accélérée avec la promulgation le 22 juillet 2004 des trois lois N° 2004/017 portant orientation de la décentralisation, N° 2004/018 fixant les règles applicables aux communes et N° 2004/019 fixant les règles applicables aux régions, puis avec la parution en 2005 du « Document d'orientation stratégique sur la mise en œuvre de la décentralisation » préparé par le Ministère en charge de la décentralisation (MINATD). Depuis lors, le cadre juridique de la décentralisation au Cameroun a été complété par touches successives qui ont affecté :

- **Les modalités d'élection des élus locaux :** ce sont les lois N° 2006/004, 2006/005 et 2006/010 des 14 juillet et 29 décembre 2006 fixant respectivement les modes d'élection des conseillers régionaux, les conditions d'élection des sénateurs et modifiant les conditions d'élection des conseillers municipaux ;
- **Le cadre budgétaire, comptable et financier des collectivités décentralisées :** il s'agit : (i) du décret N° 2006/182 du 31 mai 2006 qui réorganise le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ; (ii) de l'instruction conjointe N°336/IC/CNIL/MINATD/MINFI du 15 février 2006 d'application du décret N° 98/266/PM du 21 août 1998 portant approbation du plan comptable sectoriel communal et adoption de la nomenclature budgétaire communale ; (iii) du décret N° 2007/1139 du 3 septembre 2007 fixant les modalités d'émission, de recouvrement, de centralisation, de répartition et de reversement des centimes additionnels communaux ; (iv) de la loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.
- **La carte administrative du Cameroun et le fonctionnement des unités administratives :** il s'agit du décret N° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création de nouveaux arrondissements ; du décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de communes, du décret N° 2007/116 du 23 avril 2007 fixant le nombre de conseillers municipaux par communes ; du décret N° 2008/015 du 17 janvier 2008 portant création de douze communautés urbaines ; du décret N° 2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation des organes délibérants et exécutifs de la commune, de la communauté urbaine et du syndicat des communes ; du décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative du Cameroun ; du décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ; de la circulaire N° 2008/001/CAB/PM du 11 janvier 2007 relative à la coordination locale des services déconcentrés de l'État ;
- **La gestion du processus de décentralisation :** il s'agit de l'arrêté N° 130/CAB/PM du 9 février 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation ; des décrets N° 2008/013 et 2008/014 du 17 janvier 2008 portant respectivement organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation (CND) et organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL).

Transfert de compétences et de ressources : L'option Gouvernementale est de procéder aux premiers transferts effectifs de compétences et de ressources en 2010. La circulaire N° 2008/013 du 17 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles a déjà invité les différentes administrations centrales à tenir compte de la décentralisation dans le déploiement de leurs politiques et de leurs services sur le terrain. Le Premier Ministre a par ailleurs fixé aux Chefs de départements Ministériels la date de fin juin 2009 pour transmettre au CISL leurs programmes respectifs de transferts de compétences et de ressources. Un chronogramme des transferts validés sera ensuite établi. Ces premiers transferts se feront au bénéfice exclusif des communes et communautés urbaines, les régions n'étant pas encore mises en place.

Les compétences à transférer aux CTD sont celles qui, conformément à l'article 15 de la loi d'orientation de la décentralisation, sont nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Les ressources à transférer sont les ressources financières, matérielles et humaines inhérentes au transfert de compétences.

S'agissant des ressources financières, le principe en l'état actuel des réflexions et décisions préparatoires est que tout transfert de compétences devrait entraîner concomitamment, de plein droit, l'attribution par l'État des ressources financières d'un montant au moins équivalent aux dépenses effectuées par l'État pendant l'exercice budgétaire précédant immédiatement la date du transfert de compétences. Au-delà de ces transferts liés, le législateur a prévu une dotation générale de décentralisation (DGD) destinée à financer le transfert de charges. Enfin, afin de renforcer l'autonomie financière des CTD, un projet de loi sur la fiscalité locale est à l'étude.

S'agissant du transfert des ressources humaines, le principe est celui du libre recrutement par les CTD de leurs personnels. Le personnel de l'État pourrait venir en appui par la voie du détachement ou de l'affectation. Un plan de formation des personnels des collectivités territoriales a été mis sur pied et s'exécute avec le concours des partenaires au développement, afin de tenter de faire face à la grande carence en quantité comme en qualité des personnels requis par les CTD. L'adoption de l'organigramme type des communes ainsi que d'un statut des personnels de la fonction publique territoriale devrait permettre une meilleure définition des qualifications et des besoins requis.



387. De manière effective, la mise en œuvre des stratégies sectorielles devra, notamment, s'appuyer sur le processus de décentralisation. L'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et urbain prendra en compte les CTD comme acteurs de premier plan. Les CTD pourront formaliser le partenariat avec l'Etat pour la croissance et l'emploi à travers certains instruments au rana desquels les contrats plan et les contrats de ville. Les CTD bénéficieront ainsi dans ce cadre, des financements pour la mise en œuvre des programmes, aussi bien pour les ressources de l'Etat (internes ordinaires et PPTE), que pour l'aide publique au développement.

388. La planification, qui est une compétence reconnue par la loi aux régions et aux communes, sera en particulier promue par l'instauration systématique de plans de développement pour les communes et pour les régions, plans qui serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'Etat central au développement régional et local. Ce processus de planification locale, déjà enaaaé depuis trois ans dans de nombreuses communes, se poursuivra sur toute l'étendue du territoire national.

5.2.2 Poursuite de la modernisation de l'administration publique

389. Les autorités entendent poursuivre la modernisation de l'administration publique et en faire un instrument au service du développement à travers notamment l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance. Dans cette optique, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, de régulation de l'économie et de gestion des finances publiques, (ii) la gestion des ressources humaines et (iii) la protection de l'espace économique national.

390. En matière de **planification stratégique**, les autorités mettront l'accent sur la définition des orientations devant aider la politique économique nationale et ses déclinaisons dans les domaines budgétaire, fiscal, monétaire, financier, et commercial. Il s'agira, par conséquent, de canaliser les énergies, d'orienter les investissements dans une perspective de moyen et long termes, à travers une approche intégrée et cohérente, visant l'atteinte des objectifs du DSCE en particulier et plus généralement, de la Vision de développement à long terme.

391. Pour assumer pleinement et efficacement ce rôle, elles veilleront à la modernisation des mécanismes, des instruments et des capacités opérationnelles de l'Etat à travers notamment la systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes d'actions ministériels, la généralisation des cadres de dépenses à moyen terme et des budgets programmes, le relèvement substantiel de l'ingénierie financière de l'Etat et l'application de toutes les autres dispositions du nouveau régime financier de l'Etat. A terme, tout le processus de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi des politiques publiques (dite chaîne PPBS) devrait en sortir considérablement renforcé et modernisé.

392. **Le plan de modernisation des finances publiques (PMFP)** trouve sa justification dans le contexte des interventions des politiques publiques, qui a connu d'importantes évolutions dues à divers facteurs (crises pétrolières, crise d'endettement, démocratisation, décentralisation, etc.), et la nécessité d'adapter des réformes institutionnelles et structurelles à ces mutations, afin de lever les dysfonctionnements subséquents constatés.

393. Le PMFP vise à proposer un cadre général de référence et de suivi pour la poursuite des réformes enaaaées et, la mise en œuvre de mesures complémentaires et/ou nouvelles. Les principaux objectifs du PMFP sont : (i) Améliorer la performance de la gestion des finances publiques pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance et de réduction de la pauvreté et renforcer ainsi l'efficacité du rôle de l'Etat et des services publics ; (ii) Opérer une mutation des modes de gestion et des comportements de l'administration conformément aux principes définis dans le cadre du nouveau régime financier pour établir un mode de gestion des finances publiques axé sur les résultats.

394. Les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la mise en œuvre du PMFP se concentrent autour : (i) de la budgétisation qui est basée sur des politiques, des stratégies sectorielles et des programmes pluriannuels axés sur les résultats. (ii) des dispositifs de mobilisation des ressources internes par les régimes financiers qui sont performants dans le cadre d'un système intégré. (iii) des ressources externes qui sont mobilisées et aérées efficacement et intégrées au budget de l'Etat et exécutées



suivant les procédures nationales, (iv) d'un nouveau système comptable mis en place pour améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la régularité dans la production des états comptables et financiers, (v) d'une gestion de la trésorerie et de la dette plus efficaces permettant une maîtrise des arriérés intérieurs, (vi) d'une chaîne de contrôle rationalisée, cohérente et efficiente, (vii) d'une gestion des ressources humaines et de la masse salariale adaptée pour améliorer les performances de l'administration, (viii) d'un renforcement institutionnel du Ministère des Finances et de la gestion financière pour s'adapter aux nouveaux principes de la réforme et animer le changement.

395. Le PMFP se déclare en neuf axes stratégiques parmi lesquels, notamment : la mise en œuvre du régime financier, la réforme institutionnelle du MINFI, le renforcement du cycle de programmation, la performance de l'exécution budgétaire, la gestion de la Trésorerie / Dette / Comptabilité, les Recettes et la fiscalité, l'Informatique et les systèmes d'information, la maîtrise de la masse salariale.

Encadré 9: Quelques innovations du nouveau régime financier

Le nouveau régime financier, objet de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007, dont la mise en œuvre est effective depuis l'exercice 2008 apporte quelques corrections aux insuffisances relevées dans l'Ordonnance du 07 février 1962 portant régime financier de l'Etat. Il dispose entre autres en son article 9, que « les crédits sont désormais présentés par section, programmes, actions, articles et paragraphes ». L'article 15 de la même loi, indique par ailleurs que les crédits ouverts au titre de la loi de finance sont constitués des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, rendant ainsi possible la gestion pluriannuelle et mieux encadrée que par le passé du budget de l'Etat.

Les préoccupations d'efficacité et de performance se trouvent en outre renforcées par la clarification du rôle de chaque acteur de la chaîne d'exécution du budget de l'Etat et la rénovation du cadre comptable de l'Etat qui exige désormais la tenue d'une comptabilité budgétaire, d'une comptabilité analytique et d'une comptabilité générale.

Enfin, l'une des plus grandes innovations qu'apporte le nouveau régime financier porte sur le renforcement du rôle du parlement à toutes les phases de la gestion du Budget de l'Etat, que ce soit au moment de la préparation, de l'exécution ou du contrôle de l'exécution du budget adopté et promulgué. Ce renforcement du rôle des élus a pour but de garantir une meilleure prise en compte des attentes et des besoins réels et prioritaires de la population dans le budget de l'Etat.

396. En ce qui concerne le **Nouveau Régime Financier**, l'une des difficultés majeures rencontrées dans le respect des engagements pris par le Gouvernement à travers le DSRP adopté en 2003 a été la prise en compte insuffisante de ses engagements dans le budget de l'Etat. En effet, l'ordonnance du 07 Février 1962, qui encadrait la confection du budget de l'Etat jusqu'en décembre 2007, incitait les acteurs publics à se préoccuper davantage de la discipline et de la régularité des opérations budgétaires, que des considérations de performance et d'efficacité dans la délivrance des services publics à financer.

397. Le nouveau cadre budgétaire devrait ainsi garantir une concrétisation plus efficiente des engagements de l'Etat et un meilleur suivi-évaluation des mesures et objectifs prévus dans les stratégies de croissance et de promotion de l'emploi.

398. Les autorités sont conscientes du fait que **la réforme du budget d'investissement public (BIP)** nécessite au préalable la détermination d'un niveau d'investissement public en rapport avec les objectifs du développement à l'horizon de la stratégie, notamment le taux d'investissement général par rapport au PIB, le taux d'investissement public annuel par rapport au budget de l'Etat, le taux du Budget d'Investissement Public (BIP) par rapport au budget général de l'Etat, les différentes évolutions de ces taux dans le temps étant mises en cohérence de manière à amener une croissance soutenue en donnant un signal fort au secteur privé. Dans cette optique, elles veilleront à l'élaboration d'une stratégie de coopération permettant de déterminer le niveau d'endettement extérieur soutenable et compatible toutefois avec l'exigence des priorités du DSCE. Elles veilleront en outre à ce que la maturation et la mise en œuvre des projets obéissent à la rationalisation des choix budgétaires, la qualité des projets, la préparation, le pilotage et le suivi des grands projets.

399. Au niveau de la **politique de régulation économique**, il s'agira, entre autres, de concevoir et de mettre en place les institutions chargées de veiller au respect, par tous les opérateurs, des règles édictées en matière de concurrence, de normes, notamment environnementales, d'organisation du travail, ainsi que des mécanismes qui régissent le commerce extérieur. La régulation économique devra



en particulier favoriser la transparence des marchés, garantir la libre concurrence, éviter des monopoles néfastes, et promouvoir la mise en œuvre des pratiques saines qui permettent de maintenir la solvabilité et la crédibilité du système financier dans son ensemble. Une revue générale des agences de régulation déjà existantes sera menée pendant la période de mise en œuvre du DSCE en vue d'améliorer leur efficacité future.

400. En ce qui concerne **l'appui à l'essor du secteur privé**, les autorités veilleront également, à travers la négociation et la mise en œuvre de plans de développement par filières de production et de programmes de mise à niveau des entreprises, au développement du secteur privé local dans le cadre d'un partenariat axé sur le développement des chaînes de valeurs et la compétitivité des entreprises camerounaises. Dans cette optique, elles prendront des mesures en vue d'apporter (i) des appuis financiers directs ou indirects aux partenaires, (ii) l'encadrement et l'accompagnement technique aux opérateurs économiques, (iii) l'appui à la promotion des produits « made in Cameroon », notamment à travers l'organisation des foires de promotion et la diffusion de l'information économique et sociale, (iv) l'appui et les impulsions nécessaires à l'organisation professionnelle des filières et des métiers, à l'émergence d'une bourse de sous-traitance, et à l'application la plus large de la clause de préférence nationale prévue dans le Code des marchés.

401. Afin d'attirer davantage **les investisseurs directs étrangers**, les autorités comptent par ailleurs prendre une participation directe dans la production, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé, conformément aux dispositions de la loi N°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat. Dans le cadre des grands projets structurant visés particulièrement par cette loi, le Gouvernement veillera, à travers la concertation et le dialogue avec le partenaire privé, à la promotion des entreprises locales, notamment les PME/PMI, en exigeant notamment - comme c'est déjà le cas pour certains projets - au moins un tiers des investissements prévus dans chaque projet soit réservé aux PME et PMI locales et que le partenaire stratégique s'investisse dans l'élaboration et la conduite d'un programme spécifique de mise à niveau des entreprises locales retenues, afin que celles-ci soient en mesure de livrer les produits et services attendus sans préjudice pour la qualité et le coût global du projet.

402. La mise en œuvre de ces orientations devrait déboucher sur des améliorations significatives en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation du budget d'investissement public, la mise en place de mécanismes de maturation des projets d'investissement, la définition des critères clairs, rationnels et partagés de sélection des projets, l'élaboration de dispositifs participatifs et informatisés performants de collecte et de diffusion en temps réel d'une information fiable et accessible à tous sur l'exécution physico-financier des projets.

5.2.2.2 Gestion des ressources humaines de l'Etat

403. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique, pour optimiser son coût et relever son rendement, reste un objectif à atteindre au regard des actions qui doivent encore être menées dans ce domaine. Au nombre de celles-ci figurent la levée totale du ciel des recrutements, le déploiement de SIGIPES dans le reste des administrations, la finalisation de la cartographie des postes, la finalisation des études préalables à l'élaboration des normes de rendement, la finalisation du plan national de formation des agents de l'Etat, la mise en place des cadres organiques dans l'ensemble des administrations et leur respect en cas de nomination, etc.

404. Sur ces sujets comme sur tant d'autres, les autorités entendent ainsi poursuivre les actions en cours ou envisagées et visant la modernisation et l'efficacité de la Fonction Publique à travers l'amélioration du cadre institutionnel, le toilettage des procédures de gestion administrative et la promotion de la bonne gouvernance.

5.2.2.3 Protection de l'espace économique national

405. La déréglementation des activités économiques poursuivie ces dernières années et la libéralisation des échanges se sont accompagnées du développement de nouvelles formes de commerces illicites, porteuses de menaces pour l'espace économique national. La contrebande et la contrefaçon des marchandises, ainsi que diverses formes de fraudes commerciales, se sont considérablement développées, atteignant des proportions qui constituent une menace réelle pour la survie de nombreuses filières industrielles nationales à l'instar des industries du textile et de



l'habillement, des industries de fabrication des jouets, des industries pharmaceutiques ou de fabrication des pièces détachées automobiles, des cosmétiques, du tabac et de l'industrie sucrière qui ont été particulièrement touchées.

406. Le commerce illicite, qui est l'œuvre d'une économie souterraine de plus en plus sophistiquée, a compromis l'atteinte de certains objectifs économiques de l'Etat, entraîné les suppressions d'emplois dans le secteur formel ainsi que les pertes de recettes fiscales. Il constitue par ailleurs une menace pour la santé des populations compte tenu des substances potentiellement dangereuses que contiennent les produits contrefaits.

407. En réaction à ces phénomènes qui entravent le développement de l'appareil de production national, les autorités entendent, dans le cadre de cette stratégie, renforcer les mécanismes de lutte contre la fraude, la contrebande et les grands trafics internationaux dans un triple objectif de facilité, de sécurité et de contrôle des normes de qualité. Elles prendront des mesures pour (i) faire respecter les règles fixées par l'Organisation Mondiale du Commerce dans le cadre des accords de défense commerciale et les exigences nationales en matière de normalisation, de qualité et de sécurité des produits importés, (ii) offrir les procédures simplifiées, prévisibles et rentables du point de vue des attentes exprimées par les entreprises en matière de facilitation, (iii) établir les statistiques du commerce extérieur nécessaires aux pouvoirs publics et aux opérateurs économiques, (iv) sécuriser les échanges aux frontières en luttant contre la contrefaçon et les méfaits de l'économie souterraine, (v) édicter une réglementation nationale sur les sauvegardes et mettre en place une administration nationale des droits antidumping, nécessaire à l'effort de protection de l'espace économique national.



CHAPITRE 6 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

408. Le présent chapitre analyse les implications chiffrées des orientations retenues dans la présente stratégie de croissance et d'emploi sur :

- le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie (**cadre macroéconomique**) ;
- le profil de la dépense publique émanant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs pour financer les programmes prioritaires identifiés (**cadre budgétaire**) ;
- les perspectives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, notamment le nombre d'emplois créés par an, l'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire et des autres indicateurs OMD (éducation, santé, accès à l'eau potable, etc.), qui résultent du profil de la croissance et des dépenses publiques.

409. Cette analyse comporte trois étapes : (i) la simulation d'un cadre de référence, (ii) la simulation d'une variante plus « volontariste » assise sur la vision avec pour finalité de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 et (iii) une analyse des risques.

410. **La simulation d'un cadre de référence.** Il s'agit de parvenir à un cadre macroéconomique et budgétaire financable et exécutable à partir des simulations de politiques et programmes, dont (i) un taux de croissance du PIB hors pétrole et des contributions sectorielles réalisables par les secteurs de production, (ii) un profil d'affectation des ressources budgétaires aux secteurs/ministères conformément aux priorités du Gouvernement, et (iii) des projections induites du nombre d'emplois créés, du taux de pauvreté et d'autres indicateurs de développement.

411. En d'autres termes, ce scénario de référence réconcilie les priorités du Gouvernement (stabilité du cadre macroéconomique, croissance et emploi) et les besoins des ministères sectoriels, avec la capacité de financement (ressources internes et externes) ainsi que celle d'absorption des budgets et d'exécution physique des programmes et projets dans les différents secteurs ciblés.

412. **La simulation d'une variante « volontariste » assise sur la vision.** Il est question de porter la croissance à une moyenne annuelle de 7% sur la période 2010-2020. Cette variante du cadre de référence vise à chiffrer les besoins de financement additionnels pour atteindre les objectifs de la vision.

413. **L'analyse de risque.** Le Gouvernement tient compte des nombreux risques auxquels est soumis le scénario de référence. Ce dernier repose en effet sur l'évolution de l'environnement économique international, ainsi que sur la mise en œuvre effective des politiques économique et sociale.

414. L'analyse de risque consiste en conséquence à modifier certaines hypothèses clés de ce scénario aux fins d'en mesurer l'impact sur le cadre macroéconomique et budgétaire, l'emploi et la pauvreté. En définitive, toute perturbation des hypothèses du scénario de référence entraînera des déviations, souvent adverses, du cadre macroéconomique et budgétaire, ainsi que des perspectives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

6.1 SCENARIO DE REFERENCE

6.1.1 Méthodologie

415. Le scénario de référence vise à réconcilier à moyen terme : (i) la nécessité de maintenir un cadre macroéconomique stable par la poursuite rigoureuse de son programme économique et social ; (ii) la réalisation d'une croissance soutenue à travers la mise en œuvre des grands projets d'investissement et la relance de la production dans les filières porteuses de croissance ; et (iii) la nécessité de résorber un déficit social à travers la création d'emplois décents et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

416. La démarche participative qui est au cœur de l'élaboration du Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi a aidé les travaux techniques de confection du cadre de référence. Ce processus se déroule en trois étapes.



417. **Analyse des Programmes d'Actions Prioritaires.** Des réunions techniques ont été organisées avec les ministères sectoriels afin d'identifier les actions prioritaires et de réaliser les estimations de croissance sectorielle. L'évaluation des coûts de la mise en œuvre de ces actions prioritaires et les implications budgétaires de leur programmation ont été ensuite analysées.

418. **Cad战略 macroéconomique.** Le profil de croissance globale à moyen terme a été obtenu à l'aide d'un modèle macroéconomique en combinant les estimations précédentes avec l'analyse statistique des performances sectorielles des récentes années.

419. Ce profil de croissance globale conu au aux objectifs de mobilisation des recettes non pétrolières ainsi qu'aux hypothèses sur la croissance du PIB pétrolier ont permis de projeter les recettes de l'Etat ainsi que les soldes budgétaires sur la base de la progression des dépenses publiques (en fonctionnement et investissement). Les informations sur les financements extérieurs disponibles ont ensuite permis de réduire le besoin de financement en ramenant celui-ci à des niveaux résiduels susceptibles d'être résorbés à moyen terme.

420. **Cad战略 budgétaire.** Sur la base des projections des ressources budgétaires découlant du cadre macroéconomique et de la progression des dépenses, des simulations additionnelles ont été faites à l'aide de l'instrument de cad战略 budgétaire (CDMT-Central) pour asseoir les principes de répartition des ressources et le profil des allocations budgétaires par secteur. C'est ainsi que les enveloppes budgétaires sectorielles ont été projetées sur la période 2010-2020.

421. Une seconde série de discussions a alors été organisée avec les ministères sectoriels afin de mettre en cohérence le cadre budgétaire central avec principaux programmes sectoriels pour la période 2010-2020, compte tenu des enveloppes budgétaires sectorielles projetées dans le CDMT central. Plusieurs itérations ont été nécessaires pour avoir une convergence d'ensemble. En d'autres termes, il a fallu consolider les différentes actions pour avoir un cadre de dépenses cohérent, robuste et soutenable à moyen terme.

6.1.2 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance

6.1.2.1 Agriculture

422. La stratégie Gouvernementale vise à terme, la modernisation de l'appareil productif, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la lutte contre la vie chère et le renforcement de la croissance du secteur. Il est question d'accroître les rendements et les surfaces exploitées, développer les filières porteuses à fort potentiel de productivité et de compétitivité, renforcer la vulgarisation et le conseil agricoles, développer l'offre d'intrants (engrais, semences, etc).

423. **Agriculture vivrière.** La crise alimentaire mondiale, marquée au niveau local par la hausse des prix des denrées alimentaires, y compris ceux des produits agricoles, a révélé la faible performance des systèmes et modes de productions agricoles. Il en a résulté non seulement un déficit accru de l'offre face à la demande nationale, sous-régionale et mondiale mais aussi une dépendance accentuée vis-à-vis de l'extérieur.

424. Face à la menace que cette situation fait peser sur la sécurité alimentaire des populations et la paix sociale comme ce fut le cas lors des émeutes de février 2008, le Gouvernement a décidé d'accroître de manière substantielle et rapide l'offre des produits agricoles. Ainsi, il est prévu de relancer la production de riz dans les grandes exploitations (Yaoua, Maa, Santchou, Ndob), de développer la production du maïs et du manioc afin notamment de soutenir le développement de l'élevage et de l'aviiculture, et de développer le commerce transfrontalier. Le Gouvernement a signé en 2009 avec des partenaires indiens un accord de financement sur 20 ans de la création de 5000 hectares de riz et de 5000 hectares de maïs. Enfin, un accent est mis sur le développement des filières porteuses de croissance à l'instar de la banane plantain, du sorgho et du palmier à huile. Comme conséquence, la production du secteur est projetée à 5.3% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020

425. **Agriculture industrielle et d'exportation.** Le but de la stratégie du Gouvernement est de relancer la production des principaux produits de rente. Pour le cacao, la SODECAO a lancé depuis 2006 un vaste programme de production et de distribution de plants de cacaoyers. L'objectif visé par



cette action est de distribuer près de six millions de plants par an, ce qui correspond à la création de 5000 hectares de nouvelles exploitations modernes de cacaoyers chaque année.

426. L'impact de cette action sur la production devrait être observable dès la récolte de 2010. Le surplus de production issu de ces nouvelles plantations est projeté à 50 000 tonnes à l'horizon 2020. Par ailleurs, d'autres actions sont mises en œuvre pour booster la production, notamment la poursuite de l'encadrement de proximité des opérateurs.

427. Concernant l'huile de palme, l'entrée en production progressive des nouvelles plantations agro-industrielles et villageoises et l'amélioration de l'outil de production vont permettre la relance de la production. Cette tendance devrait se maintenir durablement, notamment, grâce à la recapitalisation de la SOCAPALM.

428. Avec la signature de l'accord de partenariat intérimaire avec l'Union Européenne, la production de la banane d'exportation est projetée à la hausse grâce aux augmentations progressives des surfaces cultivées. En ce qui concerne l'hévéa, les extensions des surfaces cultivées réalisées par la CDC et HEVECAM vont entrer en production dès 2010. De ce fait, la production d'hévéa est projetée à la hausse de 4% en moyenne sur la période 2010-2020.

6.1.2.2 Elevage

429. Le secteur a bénéficié d'un programme d'urgence dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la détermination du Gouvernement à accroître la consommation de protéines animales qui est actuellement de 11 Kg/hbt/an afin de se rapprocher des standards de la FAO qui la situe à 42 Kg/hbt/an. La stratégie de ce secteur est axée au cours des premières années sur le développement de l'élevage des espèces à cycle court (élevage non conventionnel, petits ruminants, porcins, volailles, aquaculture et pêche).

430. A moyen et long termes, il est envisagé d'accroître la qualité du cheptel bovin afin de miser sur le rendement par tête, à travers la professionnalisation, la formation et la structuration des producteurs. Dans le domaine de la volaille, il est envisagé de reconstituer le cheptel des parents /producteurs afin de limiter les importations d'œufs à couver. Sur cette base, il est anticipé une hausse de la production de ce secteur de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020.

6.1.2.3 Sylviculture et exploitation forestière

431. Le secteur devrait connaître en 2009 une chute de la production du fait de la crise mondiale dans le secteur immobilier. Avec la reprise de l'économie mondiale, il est attendu une relance de la demande de bois. Nonobstant le fait que la quasi-totalité des UFA sont déjà attribuées, les projets de construction des barrages et d'implantation des usines (exploitation du Cobalt et du Nickel) vont donner lieu à la récupération des volumes de bois. Par ailleurs, la stratégie dans ce secteur vise la valorisation des ressources forestières et fauniques, la promotion de nouvelles essences, la mise en exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. Ce secteur devrait donc connaître une croissance moyenne de 2,5% par an entre 2010 et 2020.

6.1.2.4 Industrie extractive

432. Selon les projections de la SNH, il est anticipé une baisse de 10,4% de la production pétrolière en 2010 suite à la diminution de la production de certains acheminements. Entre 2011 et 2014, cette production pourrait augmenter avec l'entrée en production de nouveaux puits. L'activité de ce secteur affiche une tendance à la baisse sur le reste de la période bien qu'il soit anticipé une hausse de 30% de la production en 2016 du fait de l'entrée en production du puits d'Elombo. Les effets de cette baisse seront quelque peu atténués par l'entrée en exploitation du cobalt, du nickel, du fer et du gaz torché sur les plateformes camerounaises.



6.1.2.5 Énergie

433. Des développements importants programmés dans ce secteur permettent d'anticiper une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie électrique au cours des prochaines années. Il s'agit entre autres, de la mise en service dès fin 2009 de la centrale thermique de Yassa (86MW), de la centrale thermique à gaz de Kribi en 2013 (216 MW), du barrage de Lom Panaar en 2014 (120 MW), du barrage de Nachtiaal en 2014 (330 MW) et de la centrale hydroélectrique de Memve'ele en 2016 (201 MW). Ces développements impulseront la croissance de la production énergétique au rythme annuel de 2,9% et 13% respectivement sur les périodes 2009-2011 et 2012-2020.

6.1.2.6 Bâtiments et travaux publics

434. Le secteur des BTP s'illustre comme étant l'un des principaux leviers de croissance de la stratégie de croissance et d'emploi. L'option du Gouvernement est d'orienter suffisamment les investissements dans ce secteur pour le financement des projets structurants afin de rendre l'économie plus compétitive.

435. Grâce à un certain nombre de projets de construction d'infrastructures de transport programmés, la période 2009-2015 connaîtrait un taux de croissance annuelle de l'ordre de 8%. Il s'agit notamment de la poursuite des travaux de bitumage des grands axes structurants tels que, la finalisation de la construction de l'axe Ayos-Bonis permettant de desservir la région de l'Est, le bitumage du corridor nord-sud (Garoua Boulaye-Naoundéré) de la transafricaine (Bamenda-Manfé-Ekok- Frontière Nigéria), la réhabilitation des voiries de Yaoundé et Douala et la poursuite des travaux de bitumage des axes Yaoundé-Kribi, Sanamelima-Dioun-Ouessou, Bamenda-Enuau(Nigéria), et du réseau CEMAC (Kribi-Frontière Congo). On peut également citer le démarrage des travaux du port en eau profonde de Kribi et du barrage de Lom Panaar, puis ceux de Nachtiaal, Sona Mbenoue et Sona Dona.

436. Par ailleurs, entre 2016 et 2020, le programme autoroutier sera mis en œuvre notamment sur la boucle Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé, sur le tronçon Yaoundé-Nsimalen, et sur la route Douala-Limbé. Ces travaux porteront le taux de croissance annuel moyen de ce sous secteur à 8,8% sur la période.

437. En ce qui concerne le bâtiment, après la pénurie en ciment observée en 2008 qui a conduit à un recul de l'activité de l'ordre de 6%, on devrait observer un regain d'activités grâce à l'augmentation des capacités de production du ciment.

6.1.2.7 Télécommunications

438. La stratégie de développement des télécommunications repose sur la poursuite des investissements en vue de la modernisation des infrastructures, de l'extension de la couverture géographique, du déploiement progressif de la fibre optique, de la densification des réseaux mobile et fixe, et de l'amélioration de la qualité de service et l'offre de nouveaux produits plus attractifs.

439. Cette stratégie vise, entre autres, à porter la densification du réseau à l'échelle nationale à 90% en 2020 contre 26% en 2008 et à faire passer le débit de transfert des données de 200 Mb/s en 2008 à 3800 Mb/s en 2020 en hypothèse basse. Sur la base de ces hypothèses, le secteur devrait connaître une croissance de 7% à l'horizon de la stratégie.

6.1.2.8 Industries manufacturières

440. Le programme de mise à niveau des entreprises dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, la volonté du Gouvernement d'encourager une transformation accrue des matières premières (bois, produits de l'agriculture vivrière et d'exportation,...) à travers des incitations diverses et les gains de compétitivité résultant de la baisse des coûts de production suite à l'amélioration des infrastructures de transports, d'énergie et des télécommunications, auront un accroissement des investissements dans les industries manufacturières. Cette volonté est matérialisée entre autres par le projet d'extension de l'usine d'ALUCAM, le fonctionnement à plein régime du nouveau broyeur de CIMENCAM, la mise en place d'une nouvelle chaîne de transformation à SIC-



CACAO. De ce fait, le secteur enregistrait une croissance moyenne de l'ordre de 5% dans la période 2010-2020 contre 2% sur les dix dernières années.

6.1.2.9 Transports

441. Les services des transports sont liés aux activités des secteurs primaire et secondaire. Le comportement de ces derniers devrait avoir un impact sur l'évolution du secteur.

442. La tendance à la hausse des principaux produits d'exportation soutenue par le rattrapage dans les secteurs du bois et celui du coton prévue en fin 2010 et la redynamisation des autres cultures d'exportation (cacao, banane, etc) devraient intensifier l'activité du transport terrestre notamment le trafic des marchandises. Un autre levier de croissance dans ce secteur proviendrait de l'exploitation programmée au cours de la période de la stratégie des minerais de fer, cobalt, nickel, cuivre et de bauxite. Le secteur pourrait donc connaître une croissance annuelle moyenne de 7% entre 2010 et 2020.

443. Le transport ferroviaire est largement tributaire des performances des secteurs bois et coton. Ainsi, suite à l'effondrement de la demande mondiale de ces produits du fait de la crise financière mondiale, ce secteur a connu une baisse de 5,2% en 2008. Cependant, la réalisation des grands projets miniers et métallurgiques devrait booster la croissance de ce secteur. Les projections tablent sur une légère baisse de 0,3% à l'horizon 2009-2011 et une hausse de 3% entre 2012 et 2020.

444. S'agissant du transport aérien, la crise financière mondiale observée depuis 2008 devrait perturber les activités de ce secteur notamment à travers la baisse du trafic. Un regain de croissance est attendu dans ce secteur à partir de 2011 avec la sortie de crise envisagée dans les pays développés et la mise en service de Camair-co. Par ailleurs, la réalisation des grands projets programmés à partir de 2014 (port en eaux profondes de Kribi, exploitation des minerais de fer et de bauxite, etc.) devrait permettre d'intensifier le trafic du transport aérien. Comme conséquence, la croissance dans ce secteur devrait se situer en moyenne annuelle à 1% entre 2009-2011 et à 6% entre 2012 et 2020.

445. L'exécution des grands projets programmés dans le secteur des industries extractives, ainsi que ceux liés aux BTP va entraîner une augmentation du trafic maritime en relation avec les importations accrues du matériel d'équipement. La croissance sectorielle est projetée à 3% l'an sur la période 2009-2011. L'entrée en exploitation du port en eaux profondes de Kribi prévue en 2014 devrait davantage dynamiser ce secteur. Sur cette base, le cadastre table sur une croissance moyenne de 5% l'an sur la période 2012-2020.

6.1.2.10 Commerce

446. La stratégie met l'accent sur un encadrement concerté (Ministères de commerce, opérateurs économiques) des prix des produits de grande consommation. Pour accroître la contribution de ce sous-secteur à la croissance, le Gouvernement entend investir au cours des prochaines années dans le contrôle des normes et de qualité, l'amélioration de la protection du consommateur, la répression de la fraude sur la qualité des produits, et la réduction de la contrebande.

6.1.2.11 Tourisme

447. Le développement de l'industrie touristique connaîtrait une évolution significative de 2009 à 2020. L'objectif est d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2025. Il est prévu pour ce faire le développement des produits phares par région, la construction et l'aménagement des sites, l'augmentation de la capacité d'accueil des touristes par l'accroissement du nombre d'hôtels.



6.1.2.12 Services non marchands

448. La fonction publique prévoit une croissance des effectifs de l'ordre de 2,5% par an. L'effectif des personnels actifs payés au fichier solde passerait de 179033 en décembre 2008 à 194083 en décembre 2009 et atteindrait 260364 en 2019.

449. Le Gouvernement entend maintenir un rythme soutenu des dépenses publiques, notamment, en ce qui concerne les infrastructures. Ces dépenses publiques ont connu un essor remarquable en 2008, suite à la hausse des effectifs et la révision de la grille des salaires. Compte tenu des départs à la retraite et des recrutements, il est prévu une croissance annuelle de l'ordre de 4,8% entre 2010-2020.

6.1.2.13 Climat des affaires

450. L'enquête sur le climat des investissements a révélé que la pression fiscale, le manque de financement, la mauvaise gouvernance et la corruption sont les contraintes qui pèsent sur l'investissement. Les flux d'investissements étrangers ont reculé de 7,7% en 2007 alors qu'ils ont enregistré une forte croissance en Afrique subsaharienne.

451. Globalement, le taux d'investissement s'établissant au voisinage de 17% est jugé insuffisant par rapport au niveau requis de 25% nécessaire à la réalisation d'une croissance soutenue et durable. A cet effet, l'action du Gouvernement portera, notamment, sur l'harmonisation du cadre juridique et la mise en œuvre de la charte des investissements, la poursuite des activités du Cameroon Business Forum et la mise en place d'un Guichet Unique de création des entreprises et la simplification des formalités fiscales de déclaration de paiement des impôts. Par ailleurs, le Gouvernement compte tirer profit du cadre institutionnel des contrats de partenariat pour mobiliser les investissements directs étrangers.

6.1.2.14 Orientations Budgétaires

452. L'analyse des performances macroéconomiques réalisées par le Cameroun montre une timide reprise de l'activité économique à cause, entre autres, d'une insuffisante dotation en infrastructures productives (énergie, routes, ports, télécommunications...). Afin de résorber ce déficit, les autorités comptent, malgré les aléas sur les recettes pétrolières, porter de 20 à 30% la part des dépenses en capital du budget de l'Etat à l'horizon de la stratégie (2020). La part des dépenses en capital sur ressources propres progressera en moyenne de 0,4 point du PIB par an. Par ailleurs, la mise en œuvre et le suivi renforcé des grands projets d'infrastructures vont se traduire par une amélioration de l'investissement privé qui progressera en moyenne de 0,8 point du PIB par an.

453. Grâce à un dispositif renforcé de la programmation et du suivi de l'exécution de l'investissement public s'appuyant, en particulier, sur le nouveau régime financier et le cadre participatif en place, le Gouvernement s'engage à améliorer l'efficacité et la qualité de son programme d'investissement.

6.1.2.15 Capital humain

454. Le Gouvernement tient à poursuivre la réalisation des investissements dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle. Dans le domaine de la santé, l'objectif est de réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle, de 50% la prévalence du VIH/SIDA et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie.

455. S'agissant de l'éducation, les actions visent à améliorer l'efficacité interne et externe des différents niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le Gouvernement entend améliorer l'accès à l'éducation et la formation professionnelle.



6.1.2.16 Prix

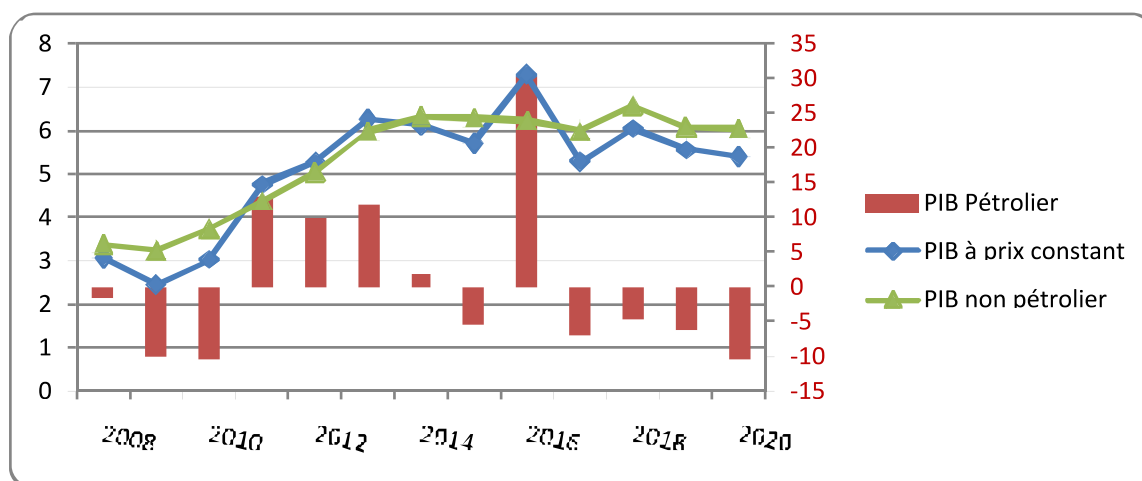
456. Les hypothèses retenues ici sont celles du World Economic Outlook (WEO) pour les cours des matières premières. Le cadre réaissant les politiques monétaire et de change de la zone CEMAC et les actions envisagées par le Gouvernement pour l'approvisionnement des marchés en produits de première nécessité et en matériaux de construction devraient permettre de contenir le niveau de l'inflation. De plus, le renforcement de la production locale à travers les diverses initiatives en faveur des filières porteuses de croissance et de substitution des importations permettra de limiter l'impact de l'inflation importée.

6.1.3 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire

6.1.3.1 Profil de la croissance du PIB

457. Le cadre issu de ce scénario de référence traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir la diversification de son économie afin de réduire la dépendance vis-à-vis des exportations pétrolières. Il prend en compte la contraction de la demande et la baisse des cours des matières premières d'exportation résultant en grande partie des effets induits de la crise financière et économique internationale.

Graphique 3: Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier



Source : MINEPAT

458. Le taux de croissance annuel du PIB non pétrolier est projeté à 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 contre 4% au cours des dix dernières années, soit un gain de 1,7 point de croissance. Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB est anticipé à 13,1% en 2020 contre 12,3% en 2009, soit une amélioration d'environ un point de pourcentage, traduisant les efforts accrus de mobilisation des recettes des administrations fiscales. Ainsi, le solde primaire hors pétrole s'améliorera de 2,1 points, passant de -5,8% en 2008 à -3,9% du PIB en 2020.



Tableau 14: Quelques indicateurs clés

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Croissance du PIB réel	2.9	2.4	3.1	4.8	5.3	6.1	5.9
<i>PIB pétrolier</i>	-1.8	-10.2	-10.4	13.0	9.8	2.8	0.3
<i>PIB non pétrolier</i>	3.2	3.1	3.8	4.5	5.1	6.2	6.2
Croissance du PIB réel par habitant	0.0	-0.5	0.2	1.9	2.4	3.1	2.9
Croissance du PIB réel hors pétrole par habitant	0.3	0.2	0.9	1.5	2.2	3.2	3.2
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	12.3	12.6	12.6	12.5	12.5	12.4	12.8
Taux d'investissement	17.5	17.5	18.6	19.0	19.3	19.7	22.0
Taux d'investissements publics	2.4	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.2
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-5.8	-4.2	-4.6	-4.8	-4.9	-5.0	-3.7

Source: MINEPAT

6.1.3.2 Analyse des évolutions sectorielles

459. L'analyse des contributions sectorielles au PIB met en exeraue les aains probables liés à la diversification de l'économie, l'accent étant mis sur la relance de l'aariculture, la transformation des matières premières et le lancement de arands projets d'infrastructures.

460. Considéré comme prioritaire, le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5.5% en 2015. L'aariculture vivrière constitue le principal moteur de cette croissance et représente à lui seul 70% du PIB du secteur. En somme, la production vivrière connaîtrait une hausse de 5.3% en moyenne sur la période 2010-2020 contre 4.1% de moyenne sur les dix dernières années, soit une proaression annuelle d'un point de croissance.

461. La croissance dans le sous-secteur de l'aariculture industrielle d'exportation devrait passer de 2.6% en 2009 à près de 4.5% en moyenne entre 2010 et 2020. Le sous-secteur de l'élevaae verra éalement son taux de croissance passer de 2.7% en 2008 à 3.8% en 2009, puis à une moyenne de 4.9% sur la période 2010-2020. La contribution de la sylviculture sera timide durant la période du fait de la baisse proaressive du potentiel forestier. Il est anticipé une croissance moyenne de 2.5% entre 2010 et 2020 contre 4% au cours des dix dernières années.

462. La contribution du secteur secondaire serait soutenue sur la période 2010-2020 avec une croissance moyenne annuelle de 5.1%. Cette performance est principalement le fait de la mise en œuvre des arands projets éneraétiques ainsi que du reain d'activité dans le secteur des BTP dont le taux moyen de croissance annuelle s'établit à 7.7%. L'offre d'éneraie supplémentaire permettra de relancer les activités des industries manufacturières, dont la croissance annuelle sera de 6% en moyenne sur la période 2016-2020.

463. Le secteur tertiaire est fortement corrélé aux activités des autres secteurs. Il connaîtra ainsi un dynamisme à cause du reain d'activité dans les BTP ainsi que dans le secteur primaire. Ce reain d'activité entraînerait un dynamisme dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie. L'amélioration de l'infrastructure routière et portuaire boosterait l'activité des transports. Il en serait de même de la mise en service de la fibre optique sur les télécommunications. De ce fait, il est anticipé une croissance annuelle moyenne de 6% entre 2010 et 2020 contre 5.5% au cours des dix dernières années.



Tableau 15: Evolutions sectorielles de la croissance

	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Secteur primaire	5.3	3.0	4.2	4.8	5.1	5.2	4.9
Agriculture des produits vivriers	6.6	4.7	4.8	5.1	5.4	5.8	5.2
Agriculture industrielle et d'exportation	1.8	2.6	3.6	4.5	4.6	4.6	4.6
Elevage, chasse	2.7	3.8	4.1	4.1	4.4	4.5	5.4
Pêche	2.7	2.5	2.5	2.5	3.0	3.0	3.0
Sylviculture et exploitation forestière	3.8	-10.0	0.0	5.0	4.5	2.8	2.0
Secteur secondaire	0.6	0.6	1.0	5.6	5.5	5.3	5.8
Industries extractives	-1.8	-9.8	-10.0	12.5	9.4	3.3	1.0
Dont : Hydrocarbures	-1.8	-10.2	-10.4	13.0	9.8	2.8	0.3
Industries Agro-alimentaires	2.1	2.9	2.5	2.8	3.2	4.0	5.0
Autres Industries manufacturières	2.8	2.4	3.8	4.1	4.7	5.8	6.8
Electricité, gaz et eau	5.6	2.0	3.0	3.5	4.0	14.5	16.7
BTP	-8.2	11.3	6.5	7.5	7.6	7.8	8.0
Secteur tertiaire	2.6	3.1	3.8	4.4	5.4	6.9	6.5
Commerce, restaurants et hôtels	0.8	2.9	3.7	3.8	5.2	7.2	7.3
Transports, entrepôts, communications	8.6	3.3	4.9	5.7	6.4	6.5	6.4
Banques et organismes financiers	7.2	5.9	4.7	4.0	5.3	7.6	6.8
Autres services marchands	-1.7	3.1	3.8	5.8	6.8	8.3	6.8
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	6.3	5.6	4.6	6.0	6.9	8.3	6.8
Services non marchands des APU	4.2	2.8	2.4	3.2	3.6	5.2	3.9
Autres services non marchands	4.3	4.2	4.7	5.2	4.6	4.8	4.8
PIB aux coûts des facteurs	2.6	2.4	3.1	4.8	5.3	6.1	5.9
PIB	2.9	2.4	3.1	4.8	5.3	6.1	5.9

Source: MINEPAT

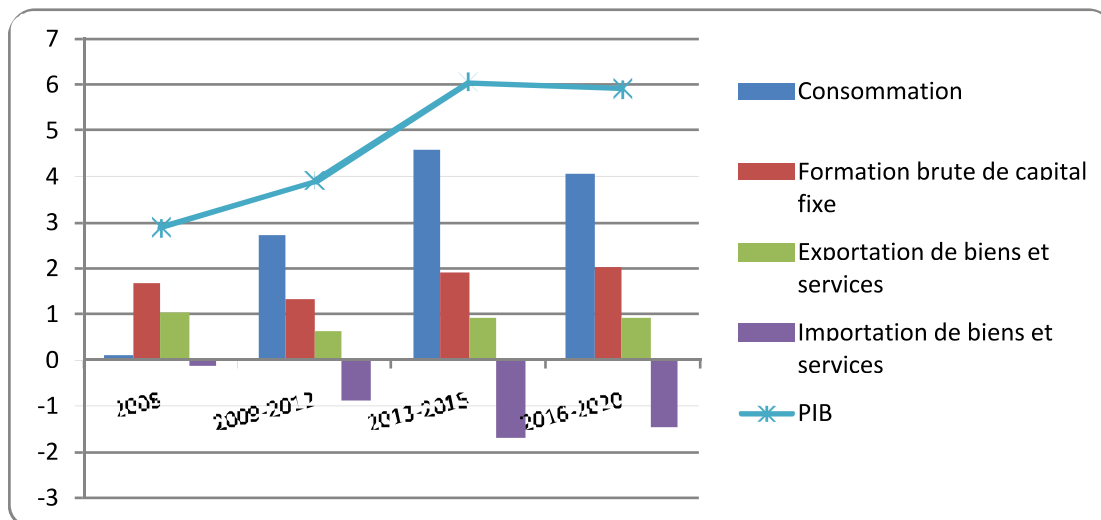
6.1.3.3 Analyse des emplois du PIB

464. La croissance économique demeure soutenue par la demande intérieure dont la contribution à la croissance du PIB est de 1.8% en 2008. La mise en œuvre des grands projets d'infrastructures se traduirait par une progression continue des investissements public et privé sur toute la période 2010-2020. En volume, les investissements augmenteraient à un rythme annuel de 9.1% sur cette période.

465. Parallèlement, les consommations publique et privée demeurent soutenues sur la période, entraînées respectivement par de nouveaux recrutements dans la fonction publique et les prises en solde conséquentes, le remboursement de la dette intérieure et les embauches dans les grands chantiers. C'est ainsi que la part de la consommation dans le PIB demeure robuste, elle se situerait à 70.1% en 2020. Elle présente une tendance à la hausse sur la période, tirée essentiellement par la consommation privée (5.3% de croissance en moyenne sur la période 2010-2020).

466. En ce qui concerne le commerce extérieur, le recul de la production pétrolière contribuerait au ralentissement des exportations jusqu'en 2010. A partir de 2011, cette tendance serait atténuée par les perspectives d'entrée en production des nouveaux champs ainsi que l'augmentation de la production des principales cultures d'exportation grâce aux bonnes performances prévues dans l'agriculture industrielle et d'exportation.



Graphique 4: Contributions des emplois à la croissance

Source: MINEPAT

467. En volume, les importations vont progresser de 6.2% sur la période 2010-2020 du fait de la réalisation des grands projets d'infrastructures. La stratégie accordant plus d'importance à l'investissement, on assisterait à une dégradation de la balance commerciale sur la période suite aux importations des biens d'équipement.

Tableau 16: Evolution des emplois.

Années	En % du PIB (à prix courants)				Pourcentages de variation, en volume			
	2009	2012	2015	2020	2008	2009-2012	2013-2015	2016-2020
Formation brute de capital fixe	17.5	19.3	20.3	23.4	4.1	7.2	9.2	8.8
Secteur privé	15.2	16.9	17.9	21.3	9.4	7.6	9.5	9.6
Administration publique	2.3	2.4	2.4	2.2	29.4	5.0	7.7	3.7
Consommation	86.0	81.5	78.8	77.5	5.8	3.4	5.9	5.3
Secteur privé	75.7	72.0	70.3	70.1	5.7	3.6	6.2	5.6
Administration publique	10.3	9.4	8.5	7.4	9.1	2.1	3.6	2.7
Demande extérieure nette	-3.5	-0.8	0.9	-0.9				
Exportations	18.1	18.9	16.4	12.1	0.2	3.3	4.7	5.1
Exportations de pétrole brut	6.4	8.0	6.8	4.1	-1.8	0.6	2.8	0.3
Exportations de biens hors pétrole brut	7.7	7.8	7.1	6.2	2.7	3.6	5.1	5.7
Importations	21.7	19.7	15.5	13.0	-0.3	3.8	7.1	6.1
Importations de biens d'équipement	6.3	6.5	3.5	1.8	7.2	7.1	-12.5	-7.3
Taux de croissance du PIB, en volume	2.4	5.3	5.7	5.4	2.9	3.9	6.1	5.9

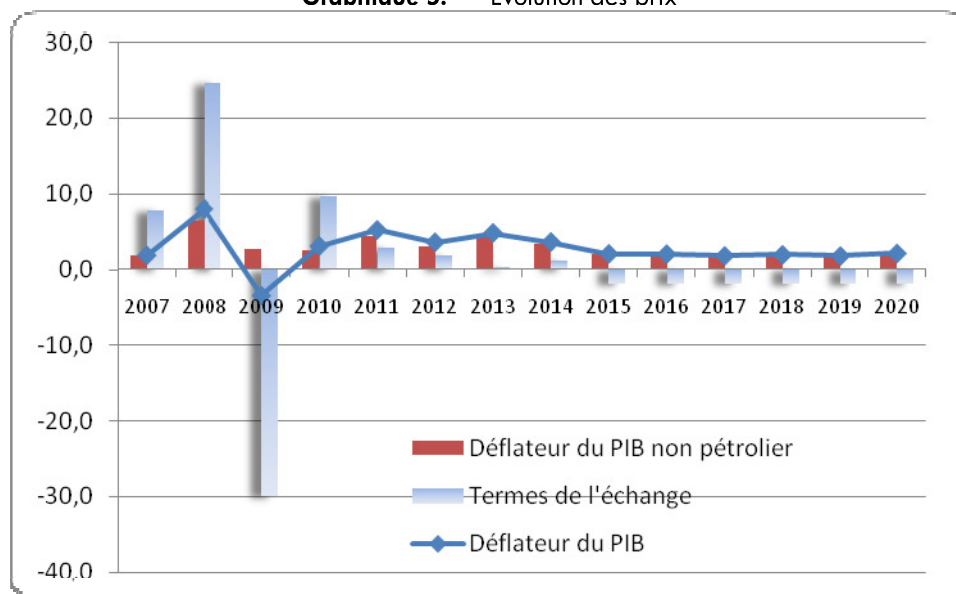
Source: MINEPAT

6.1.3.4 Prix

468. L'inflation devrait revenir à son niveau historique des dix dernières années, soit 2.5% à moyen terme. Les pressions sur les prix des produits alimentaires, atténuées par la mise en œuvre des mesures de défiscalisation, permettraient de contenir le taux d'inflation à 3% en 2009. Après une forte dégradation des termes de l'échange anticipée en 2009 suite à la contraction de la demande mondiale, ce scénario prévoit une stagnation des cours sur le reste de la période de la stratégie. Le déflateur du PIB non pétrolier connaîtrait une évolution similaire.



Graphique 5: Evolution des prix



Source: MINEPAT

6.1.3.5 Finances publiques

469. **Recettes.** Les recettes pétrolières sont projetées sur la base des profils des volumes de production, du cours du baril en dollar du World Economic Outlook du FMI, du taux de change anticipé du dollar et du maintien de la clé de répartition de la production entre l'Etat et les sociétés pétrolières. Compte tenu de la baisse tendancielle de la production, la politique budgétaire est prioritairement axée sur les efforts accrus de mobilisation des recettes non pétrolières.

Tableau 17: Evolution des recettes publiques (% du PIB)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	19,9	16,6	15,5	16,5	17,2	17,3	17,2	16,8	17,3	16,8	16,4	16,1	15,8
Recettes pétrolières	7,6	4,0	3,0	4,0	4,8	4,9	4,8	4,2	4,7	4,1	3,6	3,2	2,7
Recettes non pétrolières	12,3	12,6	12,6	12,5	12,5	12,4	12,4	12,5	12,6	12,6	12,7	12,9	13,1
Recettes fiscales	11,6	11,3	11,2	11,1	11,2	11,1	11,2	11,3	11,4	11,4	11,5	11,7	11,8
Impôts sur cce internatio.	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,3	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
Recettes non fiscales	0,8	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes non pétrolières/PIB non pétrolier	13,7	13,1	13,0	13,0	13,1	13,0	13,1	13,1	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4

Source : MINEPAT/MINFI

470. Sur la base des récentes révisions à la baisse de la croissance de 2009 et de la persistance de la crise économique mondiale, les recettes budgétaires ne s'établiront qu'à 16,6% et 15,5% du PIB respectivement en 2009 et 2010 contre 19,9% en 2008. Malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur de l'APE¹², les recettes totales se maintiendront au dessus de 15% du PIB à l'horizon 2020. En effet, le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB va évoluer de 12,3% en 2008 à 13,1% en 2020 soit un gain d'un point de pourcentage au PIB. Les recettes fiscales devront maintenir leur profil de croissance en hausse.

471. **Dépenses.** L'un des axes de cette stratégie du Gouvernement est le développement des infrastructures productives et sociales dans un cadre macroéconomique stable. La politique de la

¹² Une étude commanditée par le MINEPAT pour quantifier l'impact des APE sur le commerce extérieur et les finances publiques a estimé que les pertes de recettes vont passer de 3,9 milliards en 2010 à 168,2 milliards en 2023



dépense publique est assise sur cette préoccupation et entend donc mettre l'accent sur la qualité de la dépense tout en évitant les dérives budgétaires. Des efforts sont ainsi faits pour contenir les dépenses courantes et dégager des ressources pour les investissements.

472. Sur la base des hypothèses ci-dessus, il est attendu un solde primaire hors pétrole déficitaire sur la période de la stratégie à cause notamment de la réalisation des investissements publics dans les secteurs des BTP et des recrutements dans la fonction publique au cours des premières années de la stratégie. Cependant, ce déficit se réduira progressivement passant de 5,8% du PIB en 2008 à 3,7% en 2020, traduisant la volonté du Gouvernement de financer prioritairement le développement des infrastructures à partir des recettes non pétrolières.

473. L'analyse du profil des grandes masses de dépenses montre que le gain anticipé sur le solde primaire hors pétrole est le fruit des efforts de maîtrise et d'efficacité de la dépense publique. Quant aux investissements financés sur ressources intérieures, ils enregistrent un gain de 0,9 point, passant de 5,5% en 2008 à 6,4% en 2015, avant de se stabiliser autour de 6,2% au terme de la stratégie. Leur part dans les dépenses totales va passer de 30,9% en 2010 à 36,4% en 2020. Ceci traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques principalement par la maîtrise des dépenses courantes et de relancer l'économie par un programme d'investissement ambitieux.

Tableau 18: Evolution des dépenses publiques (% du PIB)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses totales	18.5	17.1	17.5	17.5	17.6	17.5	17.7	17.6	17.4	17.3	17.1	17.0	16.9
Dépenses courantes	13.1	12.0	12.1	11.9	11.8	11.6	11.4	11.3	11.1	11.0	10.9	10.8	10.8
Salaires	5.3	5.6	5.6	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.3	5.2	5.0	4.9	4.8
Autres biens et services	4.8	4.4	4.4	4.3	4.3	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1	4.2	4.2	4.3
Transferts et subventions	2.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
Paiements d'intérêts	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses de capital	5.5	5.1	5.4	5.6	5.8	6.0	6.3	6.4	6.3	6.3	6.2	6.2	6.2
Solde global, base caisse	2.0	-0.3	-1.6	-0.6	0.0	0.1	-0.2	-0.6	0.1	-0.3	-0.5	-0.7	-1.0
Solde primaire	1.8	-0.2	-1.6	-0.8	-0.1	0.0	-0.3	-0.7	0.1	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0
Solde primaire hors pétrole	-5.8	-4.2	-4.6	-4.8	-4.9	-5.0	-5.1	-4.9	-4.7	-4.5	-4.3	-4.0	-3.7
Dépenses en capital/dépenses totales	30.0	29.9	30.9	32.0	33.1	34.1	35.5	36.0	36.2	36.4	36.4	36.4	36.4

Source : MINEPAT/MINFI

474. Les analyses ci-après sur les allocations des dépenses par secteur contribueront à apporter un meilleur éclairage sur la problématique de la structure optimale des dépenses et son adéquation avec les objectifs de la stratégie.

6.1.3.6 Cadre budgétaire

475. Les analyses du cadre budgétaire ont permis de définir le profil des allocations des ressources budgétaires à moyen terme aux différents secteurs. Ce profil traduit les orientations stratégiques du Gouvernement pour répondre aux besoins de financement des programmes sectoriels sous la contrainte des ressources budgétaires.

6.1.3.6.1 Méthodologie.

476. Les deux grandes étapes de la démarche adoptée pour l'élaboration du cadre budgétaire global à moyen terme se présentent comme suit :

- **détermination de l'enveloppe à allouer.** Il s'agit de reconstituer l'enveloppe budgétaire globale (les recettes de l'Etat et les financements interne et externe), sur la base du TOFE dérivé du cadre macro de référence. L'enveloppe des ressources allouées aux secteurs est



obtenue après la détermination du niveau d'investissement public souhaitable et la déduction du service de la dette :

- **affectation des enveloppes aux secteurs et ministères.** Les affectations budgétaires intersectorielles sur les années de programmation sont simulées en tenant compte des grands projets porteurs de croissance, des projets structurants d'accompagnement et des besoins incompressibles des administrations.

6.1.3.6.2 Analyse des profils des allocations

477. Tout en veillant sur l'objectif de stabilité macroéconomique, les dépenses d'infrastructures et celles en faveur du secteur rural seront renforcées. Les dépenses allouées aux secteurs productifs seront portées de 4,4% en 2009 à 9% du total des allocations d'ici 2020. Le secteur des infrastructures productives verra sa part progresser pour se hisser à plus de 16% dès 2011 contre 11,1% en 2007. Les allocations à l'éducation et à la santé augmenteront respectivement 1,5 point et 4 points de pourcentage de 2009 à 2020.

Tableau 19: Répartition des allocations par secteur

Les parts programmées	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Education	15,5	15,8	15,9	16,2	16,2	16,8	16,8	16,9	17,2	17,2	17,3	17,4	17,4	17,4
Santé	4,9	5,0	5,0	5,8	6,2	6,8	7,5	7,8	8,1	8,3	8,5	8,7	8,8	9,0
Développement Social et Emploi	1,0	1,0	1,2	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0
Culture, sports et loisirs	1,4	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Production	4,4	4,4	4,4	5,6	5,5	5,9	6,2	6,4	6,6	8,0	8,5	8,7	8,9	9,0
dont grands projets				0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Infrastructures Productives	11,1	13,5	13,5	15,4	16,1	16,1	16,1	16,2	16,2	16,3	16,3	16,4	16,5	16,5
dont grands projets				0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Administration générale et financière	6,1	5,9	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	6,2	6,2	6,3	6,3	6,4	6,4	6,5
Défense et Sécurité	8,8	9,5	9,5	9,5	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,8	9,8	9,9	9,9
Souveraineté	5,4	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2	6,2	6,3	6,4	6,5	6,5	6,6	6,6	6,6
Autres dépenses	41,4	37,1	36,7	32,4	31,2	29,3	28,2	27,2	26,1	24,1	23,3	22,4	21,9	21,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : MINEPAT, MINFI

6.1.3.6.3 Grands projets d'investissement

478. La stratégie repose sur le démarrage à bonne date des grands projets d'investissement identifiés comme essentiels pour accroître le potentiel de croissance de l'économie. La grande trame de ces grands projets au cours des toutes prochaines années est composée du projet de construction du barrage réservoir de Lom Panaar, du barrage hydroélectrique de Memve'ele, du port de Kribi, du deuxième pont sur le Wouri dont les coûts et les éléments de programmation sont détaillés dans le tableau ci-après :



Tableau 20: Liste des grands projets de la SCE

Projets	Coût global (milliards)	Part. publique (*)	Programmation de la partie publique du projet								
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	2010-2020	
1. Lom Panaar	140	100	40	30	30						100
2. Port de Kribi	300	180	47	40	43	50					180
3. Deuxième Pont sur le Wouri	85	85	-	30	25	20	10				85
4. Barrage hydroélectrique de Memve'e	145	145	10	23	40	45	27				145
5. Autoroute Yaoundé-Douala	600	300	-	-	30	40	70	90			230
Autres grands projets dont :	3270	1635	13	37	25	45	118	147	1250		1635
- Centrale à gaz de Kribi											
- Construction d'usines de production d'énergie chimique											
- Développement du réseau à fibre optique											
- Construction de nouvelles alumineries											
- Développement d'hyper-extensions aéroportuaires											
- Construction de 1000 km de Chemin de fer											
Total	4540	2375	110	160	193	200	225	237	1250		2375

Source : MINEPAT. (*) La plupart des coûts sont estimés sur la base des études et informations disponibles ou connues

6.1.3.7 Balance des paiements

479. Les exportations de biens, après la chute de 2009, seront sur une tendance haussière sur la période 2010-2020, tirées principalement par le dynamisme des exportations hors pétrole. Les exportations de pétrole brut, avant à elles, emprunteront une tendance baissière après 2016. Les dépenses d'importation de biens maintiendront également un profil de croissance globalement à la hausse dès 2010. La balance des services demeurera déficitaire en raison notamment de l'augmentation des dépenses liées au fret maritime, aux assurances et à l'assistance technique. Il est ainsi attendu un déficit de la balance des biens et services en moyenne sur toute la période.

Tableau 21: Indicateurs clés de la balance des paiements

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
en % du PIB													
Balance commerciale	4.4	-3.1	-2.8	-1.2	0.1	2.4	2.6	1.8	2.7	0.0	1.3	0.8	0.1
Solde du Compte Courant: Transfert publics inclus	-0.4	-4.3	-4.8	-3.4	-2.5	0.4	0.9	0.4	1.3	0.0	-0.1	-0.6	-1.3
Solde du Compte Courant: Transfert publics exclus	-1.2	-5.2	-5.5	-4.0	-2.9	0.1	0.7	0.2	1.1	0.0	-0.3	-0.8	-1.5
Solde Global	3.4	-2.0	-2.0	-0.5	0.8	3.1	3.7	3.3	3.6	0.0	2.3	1.8	1.3
Taux de croissance													
Termes de l'échange	24.6	-30.0	9.7	2.8	1.8	0.3	1.1	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9
Prix des exportations hors pétrole	35.3	-33.6	10.9	4.1	2.5	1.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indice des prix des importations	10.7	-3.5	1.3	1.3	0.7	0.7	0.7	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Taux de change \$/FCFA	7.8	3.7	-1.0	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Source : MINEPAT

480. Le compte des revenus reste déficitaire sur toute la période de la stratégie en raison des dividendes qui seront versés aux investisseurs étrangers et du paiement des intérêts sur la dette publique extérieure. Le solde des transferts courants, projeté sur la base de la croissance dans les pays développés, demeurera excédentaire sur toute la période : de 1.7% en 2008, il est projeté à 1.0% du



PIB en 2020. Le solde du compte courant évoluera à l'image de la balance des biens et services. Il sera également déficitaire sur toute la période.

481. Le compte de capital demeurera excédentaire sur toute la période. Il en sera de même pour le compte financier, en raison des investissements étrangers attendus dans le cadre des différents projets dans les secteurs minier, pétrolier, énergétique et des BTP et surtout en raison des transactions financières (emprunts, crédits commerciaux liés principalement à l'achat des biens d'équipement).

6.1.3.8 Situation monétaire

482. Les avoirs extérieurs nets évolueront de façon irrégulière en fonction du profil de la production pétrolière et des importations de biens d'équipement liées à la mise en œuvre des grands projets. Pour ce faire, l'Etat puisera un peu plus dans ses réserves, diminuera ses dépôts auprès du système bancaire, ou utilisera les possibilités de recours aux avances statutaires. Il est attendu un accroissement continu du crédit à l'économie qui passera de 12.2% du PIB en 2009 à 14.6% en 2020. Parallèlement à la croissance du PIB, le ratio de la masse monétaire au PIB avance 2.7 points sur la même période passant de 20.2% du PIB en 2008 à 21.4% en 2020.

Tableau 22: Evolution de la situation monétaire

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs Extérieurs Nets	1747.3	1450.2	1225.5	1194.9	1285.5	1764.6	2328.3	2791.8	3573.2	4098.6	4538.3	4851.2	4969.2
BEAC	1444.8	1227.0	993.1	923.1	970.1	1415.9	1960.3	2426.0	3162.0	3693.1	4128.7	4439.4	4561.3
BCM	302.5	223.2	232.4	271.9	315.4	348.7	368.0	365.7	411.2	405.5	409.6	411.9	407.9
Crédits Intérieurs Nets	682.9	911.2	1207.4	1435.0	1554.1	1717.5	1902.0	2101.2	2385.2	2645.4	2990.5	3359.9	3750.2
Créances Nettes sur l'Etat	-599.8	-454.1	-252.8	-162.6	-206.1	-247.5	-285.4	-318.9	-348.4	-363.3	-355.2	-337.1	-326.7
Position Nette du Gouvernement	-473.0	-392.3	-191.0	-100.8	-144.3	-185.7	-223.6	-257.1	-286.6	-301.5	-293.4	-275.3	-264.9
BEAC	-438.7	-376.0	-187.4	-95.9	-126.9	-157.9	-188.9	-219.9	-250.9	-264.9	-264.9	-264.9	-264.9
Créances Brutes	12.7	12.2	52.2	181.2	150.2	119.2	88.2	57.2	26.2	12.2	12.2	12.2	12.2
Dépôts	451.4	388.2	239.6	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1	277.1
BCM	-34.2	-16.3	-3.6	-4.9	-17.3	-27.8	-34.7	-37.2	-35.7	-36.6	-28.5	-10.4	0.0
Autres créances nettes sur l'état	-126.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8	-61.8
Crédit à l'Economie	1282.7	1365.3	1460.2	1597.6	1760.1	1964.9	2187.4	2420.0	2733.5	3008.7	3345.7	3697.1	4076.9
Masse Monétaire	2149.9	2276.1	2417.2	2616.8	2849.4	3137.4	3446.4	3766.0	4188.1	4556.7	5000.9	5459.1	5949.0
Monnaie Fiduciaire	430.6	455.9	484.1	524.1	570.7	628.4	690.3	754.3	838.8	912.7	1001.6	1093.4	1191.5
Dépôts à Vue	888.6	940.7	999.1	1081.6	1177.7	1296.8	1424.5	1556.6	1731.0	1883.4	2067.0	2256.4	2458.8
Dépôts à Terme	830.7	879.5	934.0	1011.1	1101.0	1212.3	1331.7	1455.2	1618.3	1760.7	1932.3	2109.3	2298.6
Autres Postes Nets	280.3	85.4	15.7	13.2	-9.8	344.6	783.9	1126.9	1770.3	2187.3	2528.0	2752.0	2770.4
Ratios au PIB													
Masse monétaire	20.2	20.4	20.4	20.2	20.1	19.8	19.9	20.1	20.2	20.5	20.8	21.1	21.4
Crédit à l'économie	12.1	12.2	12.3	12.3	12.4	12.4	12.6	12.9	13.2	13.5	13.9	14.3	14.6
Crédit à l'Etat	-5.6	-4.1	-2.1	-1.3	-1.5	-1.6	-1.6	-1.7	-1.7	-1.6	-1.5	-1.3	-1.2
Base monétaire	6.0	6.0	6.1	6.0	6.0	5.9	5.9	6.0	6.0	6.1	6.2	6.3	6.3

Source : MINEPAT



6.2 SCENARIO « VISION »

6.2.1 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance

483. Ce scénario est basé sur l'hypothèse de la pleine réalisation des objectifs de la vision de développement à l'horizon 2035.

484. Dans le secteur rural, le développement repose sur l'intensification des activités sylvo agro pastorales et sur la promotion des moyennes exploitations afin d'améliorer la productivité à travers l'accès à la terre et la modernisation des techniques de production.

485. Dans les industries extractives, la réalisation, dans la période de la stratégie, des projets d'extraction du fer de Mbalam, du cobalt-nickel-manganèse de Lomié permettraient de compenser au moins en partie la baisse continue de la production de pétrole.

486. Dans le secteur de l'énergie, l'objectif est de porter à l'horizon 2020 les capacités de production énergétique à 3000 MW grâce à : (i) la réalisation des grands projets de barrages et de centrales hydroélectriques, (ii) la valorisation des énergies renouvelables, (iii) l'extension et la modernisation des installations et équipements de transport et de distribution.

487. La stratégie de développement des infrastructures de transport s'articule, entre autres, autour des objectifs de densification et d'amélioration de leur qualité. En matière de routes, l'objectif majeur est de porter la proportion actuelle de 10% du réseau routier bitumé à plus de 30% à l'horizon de la vision grâce notamment à la réhabilitation de 250 km de routes et au bitumage de 450 km de routes en moyenne par an à l'horizon de la vision.

488. En ce qui concerne la façade maritime du Cameroun, l'option est de tirer profit au maximum de la position géostratégique du pays à travers la construction et la mise en service des ports en eau profonde de Kribi et Limbé.

489. En matière de télécommunications, l'objectif est de faire passer l'indice d'accès numérique de 0,16 à 0,47 en 2035, de quintupler le nombre de lignes téléphoniques et d'accroître la couverture des réseaux de téléphonie mobile.

490. Dans le secteur manufacturier, la stratégie d'industrialisation met l'accent sur la transformation et la valorisation des matières premières. L'objectif est de faire passer la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de 10% à 23%.

6.2.2 Profil de la croissance

491. La réalisation des objectifs de la vision permet d'anticiper un profil de croissance du PIB plus élevé que celui du scénario de référence. Cependant, à court terme les profils de croissance obtenus dans les deux scénarii ne diffèrent pas de façon significative compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre effective des différents programmes d'investissement et des contraintes de financement liées à la crise financière internationale. Par contre, en moyenne sur la période 2012-2020, l'écart de croissance du PIB non pétrolier est de 2,5% entre les deux scénarii. Bien plus, entre 2016 et 2020, le taux de croissance annuel est de 9,5%, soit 3,6% au dessus de celui du scénario de référence.

492. Sur la période 2012-2020, le secteur primaire connaîtra une croissance annuelle moyenne de 7,1%, soit 2,1 points au dessus de celle du scénario de référence. Celle-ci sera tirée principalement par l'agriculture vivrière qui connaîtra une croissance moyenne de 7,3%. Ce gap se justifiera par des efforts plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance. L'évolution du secteur sera également le fait de la bonne tenue du sous-secteur de l'élevage. En effet, il enregistrera un taux de croissance moyen de 9,3% sur la période contre 5,0% dans le scénario de référence. La croissance dans le secteur repose d'une part, sur le développement des espèces à cycle court, et d'autre part, sur le développement de ranches de moyenne et grande tailles pour l'élevage bovin.



493. Le secteur secondaire, grâce à la dynamique qu'impulseront les industries manufacturières et les BTP, réalisera une croissance annuelle de 8,7% entre 2012 et 2020, supérieure de trois points à celle du scénario de référence. Dans le secteur manufacturier, les industries agroalimentaires vont connaître une croissance moyenne de 7% contre 4,5% dans le scénario de référence. Cette performance sera due notamment au développement des industries de transformation des produits du terroir (banane plantain, sucre, huile de palme, maïs, cacao, coton, etc.). Les autres industries manufacturières devraient bénéficier du développement des industries de matériaux de construction (ciment, fer à béton...) et de l'intensification de la transformation du bois, du cuir, de la métallurgie de base, etc. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 10,3% sur la période 2012-2020 contre 6,2% dans le scénario de référence. Dans le secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et l'aménagement des routes contribueront à une accélération de la croissance de ce secteur. L'écart entre les deux profils de croissance sera nettement perceptible dès 2015. On observera ainsi sur la période 2012-2020, un taux de croissance moyen de 12,2% contre 7,9% dans le scénario de référence.

Tableau 23: Evolution du taux de croissance réelle (scénario vision)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Secteur primaire	5.3	3.0	4.2	4.8	5.3	6.6	7.7
Agriculture des produits vivriers	5.3	4.7	4.8	5.1	5.5	7.1	7.7
Agriculture industrielle et d'exportation	-1.9	2.6	3.6	4.5	5.7	6.9	8.4
Elevage, chasse	3.0	3.8	4.1	4.1	4.9	7.4	11.3
Pêche	2.5	2.5	2.5	2.5	3.0	3.0	3.0
Sylviculture et exploitation forestière	-5.5	-10.0	0.0	5.0	4.5	2.8	2.0
Secteur secondaire	0.6	-0.1	0.6	5.6	5.6	6.4	10.6
Industries extractives	-1.8	-9.8	-10.0	12.5	9.4	3.3	1.0
Dont : Hydrocarbures	-1.8	-10.2	-10.4	13.0	9.8	2.8	0.3
Industries Agro-alimentaires	1.9	3.0	2.3	2.8	3.2	4.0	9.5
Autres Industries manufacturières	-0.1	0.8	3.2	3.9	4.6	7.7	13.0
Electricité, gaz et eau	4.3	2.0	3.0	3.5	4.0	14.5	17.4
BTP	-6.2	11.3	6.5	8.5	9.0	9.7	14.4
Secteur tertiaire	2.6	3.6	3.8	4.5	5.7	8.0	9.7
Commerce, restaurants et hôtels	4.1	3.2	3.6	3.9	5.6	9.3	11.5
Transports, entrepôts, communications	4.5	3.3	4.9	5.7	6.4	7.1	10.8
Banques et organismes financiers	7.6	5.3	4.2	4.1	5.7	6.7	8.4
Autres services marchands	7.3	5.2	4.2	6.1	7.3	7.8	8.5
SIFIM (serv. d'interméd. indirect. mesurés)	3.1	3.9	3.8	6.0	7.2	7.8	8.5
Services non marchands des APU	5.2	3.1	2.7	3.3	3.7	6.8	5.1
Autres services non marchands	3.9	4.1	4.6	5.1	4.4	4.6	4.6
PIB aux coûts des facteurs	2.6	2.4	3.0	4.9	5.6	7.3	9.5
PIB	2.9	2.4	3.0	4.9	5.6	7.3	9.5

Source : MINEPAT

494. Le secteur tertiaire enregistrera un taux annuel moyen de 8,7% contre 6,5% dans le scénario de référence. Cette performance sera principalement le fait des évolutions dans le secteur du commerce, hôtellerie et restauration et celui des transports, entrepôts et communications. Dans le domaine des services, une attention particulière sera portée sur la mise en valeur du grand potentiel touristique du pays. Les transports verront leur activité s'intensifier grâce à la réalisation du vaste programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier.

6.2.2.1 Analyse des emplois du PIB

495. Les investissements croissent de 13,8% entre 2010 et 2020 contre 9,1% dans le scénario de référence. Cette évolution se traduit par un taux d'investissement plus important qui se situera à 31,0% contre 23,4% dans le scénario de référence. Ceci traduit le fait que la réalisation des objectifs de la vision nécessitera un niveau d'investissement beaucoup plus important que dans le scénario de



référence. Les parts dans le PIB des exportations hors pétrole et des importations de biens d'équipement seront respectivement de 7,7%, et 6,5% contre 7,0% et 3,7% dans le scénario de référence. Ceci traduit le dynamisme qui devrait s'observer dans le secteur manufacturier.

Tableau 24: Evolution des emplois (scénario vision)

Années	En % du PIB (à prix courants)				Pourcentages de variation, en volume			
	2009	2012	2015	2020	2008	2009-2012	2013-2015	2016-2020
Formation brute de capital fixe	17.4	20.0	22.8	31.0	4.1	8.3	12.2	16.4
Secteur privé	15.1	17.4	19.9	28.2	8.9	8.6	12.3	17.6
Administration publique	2.3	2.6	2.9	2.8	37.8	7.2	11.6	9.0
Consommation	86.2	81.0	80.0	71.4	5.8	3.3	6.5	7.0
Secteur privé	75.9	71.3	70.6	64.2	5.7	3.4	6.6	7.4
Administration publique	10.3	9.7	9.4	7.2	9.1	2.9	5.8	3.7
Demande extérieure nette	-3.6	-0.9	-2.8	-2.4				
Exportations	18.0	18.9	16.98	13.7	0.2	3.1	6.1	9.7
Exportations de pétrole brut	6.4	8.0	6.82	3.6	-1.8	0.6	2.8	0.3
Exportations de biens hors pétrole brut	7.6	7.8	7.63	8.2	2.7	3.4	6.7	10.5
Importations	21.6	19.8	19.8	16.1	-0.3	3.9	8.3	9.9
Importations de biens d'équipement	6.2	6.6	7.1	8.4	7.0	7.6	10.2	13.7
Taux de croissance du PIB, en volume	2.4	5.6	7.8	10.2	2.9	4.0	7.3	9.5

Source : MINEPAT

6.2.2.2 Besoins de financement

496. La forte croissance du PIB hors pétrole au cours de la période 2010-2020 dans le scénario vision par rapport au scénario de référence permet de décaier des ressources internes additionnelles significatives dès 2014 pour soutenir la croissance des dépenses. Toutefois, ces ressources additionnelles s'avèreront insuffisantes. En effet, l'écart des dépenses entre les deux scénarii se creuse progressivement sur toute la période. Ceci est principalement le fait des dépenses en capital dont l'évolution est de 3 points supérieure à celles du scénario de référence.

Tableau 25: Profil des Finances publiques (scénario vision)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	19.9	16.5	15.5	16.4	17.2	17.6	17.6	17.2	17.6	16.9	16.3	15.9	15.5
Recettes pétrolières	7.6	4.0	3.0	4.0	4.8	5.0	4.8	4.2	4.6	3.9	3.3	2.8	2.3
Recettes non pétrolières	12.3	12.6	12.5	12.5	12.5	12.6	12.8	12.9	13.0	13.0	13.0	13.1	13.3
Recettes fiscales	11.6	11.3	11.2	11.1	11.2	11.3	11.5	11.7	11.8	11.8	11.8	11.9	12.1
Impôts sur cce internatio.	2.1	1.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.5	1.3	1.1	1.1	1.0
Recettes non fiscales	0.8	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Dépenses totales	18.5	17.1	17.4	17.5	17.6	17.9	18.3	18.8	18.5	18.2	17.7	17.3	16.6
Dépenses courantes	13.1	12.0	12.0	11.8	11.7	11.7	11.8	11.9	11.6	11.2	10.7	10.2	9.7
Salaires	5.3	5.6	5.6	5.6	5.5	5.6	5.8	5.9	5.8	5.5	5.2	4.9	4.5
Autres biens et services	4.8	4.4	4.4	4.3	4.4	4.4	4.4	4.5	4.4	4.4	4.3	4.2	4.1
Transferts et subventions	2.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	0.9
Paiements d'intérêts	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses de capital	5.5	5.1	5.4	5.7	6.0	6.2	6.5	6.9	6.9	7.0	7.1	7.1	6.9
Financement intérieur	-1.9	0.2	1.2	0.2	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Financement extérieur	-0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Solde primaire total	1.8	-0.2	-1.6	-0.8	-0.2	-0.1	-0.6	-1.5	-0.7	-1.2	-1.3	-1.2	-1.0
Solde primaire hors pétrole	-5.8	-4.2	-4.6	-4.8	-4.9	-5.1	-5.4	-5.7	-5.3	-5.1	-4.6	-4.1	-3.3
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.4	0.8	1.5	0.8	1.2	1.2	1.1	0.9

Source : MINEPAT



6.3 ANALYSE DE RISQUE

497. Le scénario de référence du DSCE est une projection des profils de croissance et des indicateurs de développement social faite sur la base d'hypothèses clés concernant l'environnement économique national et la mise en œuvre effective des grands projets dans les secteurs de l'énergie et des BTP qui reste tributaire de la capacité du Cameroun à mobiliser les ressources internes et externes. L'environnement des affaires est également un facteur déterminant dans la mobilisation des investissements porteurs de croissance. En tout état de cause, tout changement important opéré dans le rythme d'exécution des projets pourrait avoir un impact négatif sur le taux de croissance, et donc sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. La section ci-après analyse l'ampleur de ces déviations et leur incidence sur le profil de croissance et des recettes.

498. Les analyses d'incidence sont faites à partir du scénario de référence. Elles consistent à modifier certaines hypothèses de ce scénario et d'en évaluer l'ampleur en termes de déviation du taux de croissance et ses implications sur les finances publiques.

6.3.1 Retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie

499. Le développement d'un système de production d'électricité fiable est la condition d'une modernisation de l'économie et de l'expansion des activités du secteur privé. Ainsi, les profils de croissance définis dans le scénario de référence ont attribué un rôle catalyseur à ce secteur. A cet effet, le non respect du calendrier énergétique compromettrait la compétitivité de l'industrie et les chances de diversification de l'économie.

500. Pour montrer l'importance de ce secteur, les effets d'une croissance moins forte de l'offre d'énergie à l'horizon 2010-2020 ont été simulés par un taux de croissance moyen de l'offre d'énergie de 7% au lieu de 14% initialement programmé dans la période. Les conséquences sur le PIB sont significatives. Le taux moyen de croissance annuel connaîtrait une baisse d'environ 0,5 point par an soit 5 points de croissance en dix ans. Cette baisse serait essentiellement le fait du ralentissement du PIB non pétrolier. Au niveau des finances publiques, ce décalage introduirait une modification de la structure des recettes en pourcentage du PIB. Par rapport au scénario de référence, les pertes en termes de recettes non pétrolières sont évaluées à 60 milliards de FCFA en moyenne par an sur la période 2010-2020.

Tableau 26: Impact d'un retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie

	2009	2010	Variation par rapport au scénario de référence									
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Taux de croissance</i>												
PIB	0,0	0,0	0,0	-0,1	-1,1	-1,6	-1,2	-1,0	-1,0	-0,5	0,6	-0,1
Hors pétrole	0,0	0,0	0,0	-0,1	-1,1	-1,6	-1,2	-1,0	-1,0	-0,5	0,6	-0,1
<i>En milliards</i>												
Recettes totales	0,0	0,0	0,0	-0,1	-2,0	-15,6	-40,1	-62,9	-	-103,4	-	-110,4
Hors pétrole	0,0	0,0	0,0	-0,1	-2,0	-15,6	-40,1	-62,9	-	-103,4	-	-110,4
Dépenses	0,0	0,0	-32,0	-54,7	-80,3	-	-	-	-	-202,3	-	-137,6
Investissement	0,0	0,0	-32,0	-54,7	-80,3	-	-	-	-	-202,3	-	-137,6

Source : MINEPAT

6.3.2 Décalage dans l'exécution des grands projets du secteur des BTP

501. Le secteur des BTP s'illustre comme l'un des principaux leviers de croissance de la stratégie pour la croissance et l'emploi. La non réalisation de certains programmes et projets d'infrastructures notamment la construction du port en eau profonde de Kribi et les différents projets routiers affectera négativement la croissance du PIB. Ainsi, au regard de l'importance de ce secteur pour la stratégie du Gouvernement, une simulation réduisant de moitié la croissance des BTP sur la période 2009-2020 induit un fléchissement de la croissance du PIB d'environ 0,4 point par an en moyenne, soit une perte de 4 points de croissance en 10 ans. En termes de finances publiques, les pertes se chiffrent à 50 milliards en moyenne annuelle entre 2010 et 2020 par rapport au scénario de référence.



Tableau 27: Impact d'un décalage dans l'exécution des grands projets du secteur des BTP

	Variation par rapport au scénario de référence											
	200	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	<i>Taux de croissance</i>											
PIB	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1
Hors pétrole	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1
	<i>En milliards</i>											
Recettes totales	0.0	-2.3	-6.6	-12.7	-19.9	-28.3	-40.1	-55.2	-	-	-	-121.3
Hors pétrole	0.0	-2.3	-6.6	-12.7	-19.9	-28.3	-40.1	-55.2	-	-	-	-121.3
Dépenses	0.0	0.0	-19.2	-27.6	-37.1	-64.4	-96.0	-	-	-	-	-134.3
Investissement	0.0	0.0	-19.2	-27.6	-37.1	-64.4	-96.0	-	-	-	-	-134.3

Source : MINEPAT

502. Globalement, un retard dans la mise en œuvre des projets programmés dans la stratégie autant en matière de fourniture d'énergie électrique que d'amélioration des infrastructures induira un ralentissement de la croissance et une détérioration de la compétitivité globale de l'économie.

6.3.3 Signature des APE sans volet développement

503. Le Cameroun a signé l'Accord de Partenariat Economiques (APE) intérimaire, en cours de négociation entre l'Union Européenne (UE) et l'Afrique Centrale. Cependant la signature de cet APE sans la prise en compte intégrale du volet développement et mise à niveau des entreprises locales entraînerait non seulement une baisse des ressources publiques internes mais également un afflux des importations en provenance de l'UE. Ainsi en l'absence du soutien aux industries locales, la production des industries locales s'exposerait à la concurrence des produits à bas prix et de meilleure qualité en provenance de l'UE. Cette perte de compétitivité va entraîner une baisse de la demande des produits locaux, un déclin de la production des entreprises locales et un détournement du commerce au profit de la zone UE. La résultante sur les finances publiques sera une diminution de recettes internes et un déclin des recettes douanières.

504. Le démantèlement tarifaire devrait concerner à court terme les intrants qui sont déjà peu ou totalement exonérés. Ainsi, l'impact de la signature de ces accords sur les finances publiques sera perceptible à moyen et long termes et se traduira par des pertes fiscales nettes. La simulation de l'impact de cet accord sans la mise en œuvre de son volet développement et mise à niveau des entreprises locales montre des pertes cumulées de 547,7 milliards de FCFA sur la période 2010-2020 de recettes non pétrolières, dont 459,6 milliards entre 2015 et 2020. Ce gap représenterait en moyenne 0,4% du PIB sur cette dernière période. Cette situation nécessiterait le besoin de financement qui passerait de 216,3 milliards en 2010 à 1167,5 milliards en 2020.

Tableau 28: Besoin de financement (en milliards de FCFA)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Besoin de financement avec APE (1)	216.3	181.2	97.7	103.4	194.8	382.6	265.4	463.8	595.3	814.3	1167.5
Besoin de financement sans APE (2)	213.2	159.6	60.8	25.3	52.4	177.4	5.9	144.0	280.1	448.3	673.9
Ecart (1)-(2)	3.1	21.5	36.9	78.1	142.5	205.1	259.5	319.8	315.2	365.9	493.5

Source : MINFI

6.4 IMPACT SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

505. A la suite de l'élaboration des deux principaux scénarii du cadre macroéconomique et budgétaire, des simulations additionnelles ont été effectuées pour évaluer les conséquences des différents profils de croissance et des choix budgétaires sur l'évolution à moyen terme de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD. Il s'agit notamment de l'évolution du taux de pauvreté monétaire et celle des indicateurs des autres OMD relatifs à l'éducation, à la santé, à la faim... Une simulation sur le nombre d'emplois générés du fait de la mise en œuvre de ces différents scénarii a également été effectuée.



Encadré 10: La méthodoloaie de projection des indicateurs des OMD

Projection de l'incidence de la pauvreté monétaire

La méthode utilisée ici pour estimer les taux de pauvreté qui découleraient des scénarii de croissance est la micro simulation. L'idée de base est de simuler l'impact de la croissance sur l'indicateur de bien-être et donc sur le taux de pauvreté à partir d'un fichier de données d'une enquête auprès des ménages (ECAM3).

Pour ce faire, on considère le secteur d'activité du chef de ménage (primaire, secondaire ou tertiaire) et on fait l'hypothèse que le bien être des ménages va évoluer au même rythme que le secteur d'activité auquel il appartient. Ainsi, de façon récursive, on calcule le bien être des ménages et donc le taux de pauvreté. L'équation suivante résume cette situation :

$$Q_{i,t} = Q_{i,t-1}(1 + G_i^t - \pi_i^t)$$

Où : $Q_{i,t}$ est l'indicateur de bien-être pour le ménage i à l'année t , l'indicateur du bien-être de l'année de base étant celui calculé dans ECAM3 ;

G_i^t est le taux de croissance du secteur d'activité S_i pour l'année t ;

π_i^t est le taux d'accroissement de la population dans le secteur d'activité S_i pour l'année t ;

S désigne les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et le reste (retraités, chômeurs, inactifs) habituellement résiduel pour les chefs de ménage.

Les hypothèses soutenant ces projections admettent que : (i) Le poids de la fonction alimentaire dans les dépenses des ménages reste stable ; (ii) la propension marginale à consommer reste stable sur la période ; (iii) la répartition des revenus sera imputable au différentiel de croissance économique entre les secteurs d'activité ; (iv) les prix relatifs des produits alimentaires par rapport aux autres biens de l'économie restent stables.

Projection des autres indicateurs des OMD

La méthode de projection a consisté à simuler l'évolution des autres indicateurs des OMD en fonction des profils de croissance et des dépenses allouées aux secteurs concernés. Elle repose sur un modèle reliant la dynamique de ces indicateurs à la croissance réelle du PIB et celle des dépenses publiques affectées aux différents secteurs étroitement impliqués dans la réalisation de ces OMD. A titre d'illustration, l'évolution des indicateurs des OMD du secteur de la santé est fonction de celle du PIB réel et des allocations budétaires de ce secteur. La formulation est la suivante :

$$Loa(OMD)_i = \alpha_i * Loa(PIB)_t + \beta_i * Loa(G_i)_t + \varepsilon_{it}$$

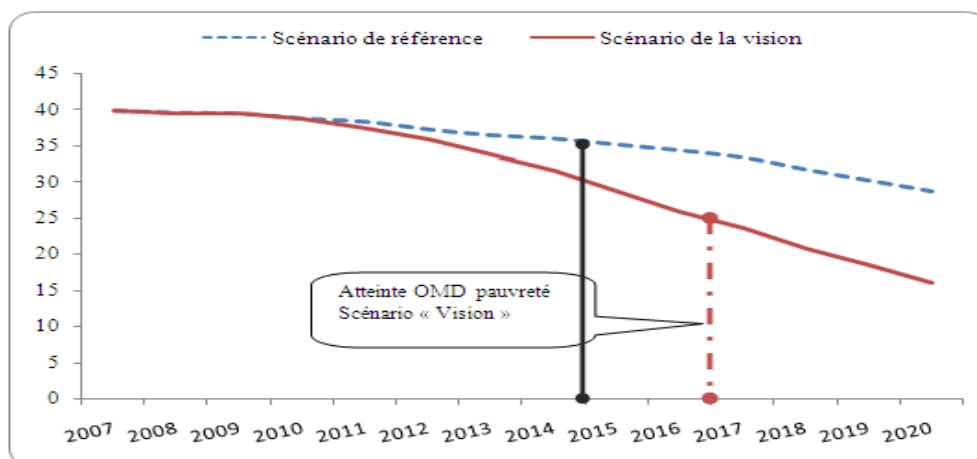
Où G_i désigne les dépenses publiques affectées au secteur i , OMD_i l'indicateur i des OMD.

Les taux moyens de croissance du PIB réel ainsi que la croissance réelle des dépenses publiques affectées aux secteurs spécifiquement ciblés par les autres OMD ont été obtenus à partir de l'exploitation des différentes bases de données (INS, WDI, UNSTAT, LDF,...) sur les vingt cinq dernières années. Les travaux de reporting des autres indicateurs des OMD (ECAM I à III, MICS I et III, EDS I à III,...) ont permis d'obtenir des repères pour ces objectifs. A partir de ces données, les élasticités ont été estimées. Celles-ci ont été ensuite appliquées aux profils de croissance et des enveloppes budétaires des différents scénarii sur les années de programmation afin de décrire l'incidence sur la progression des indicateurs des OMD aux horizons 2015 et 2020.

6.4.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire

506. Le taux de pauvreté est resté quasiment stable autour de 40% entre 2001 et 2007. Des résultats des simulations, il ressort que sous le scénario de référence, il est attendu une réduction du taux de pauvreté monétaire et une évolution favorable des autres indicateurs de développement social, mais, ces progrès ne permettront pas d'atteindre les cibles en 2015. En effet, avec un taux moyen de croissance du revenu par tête de l'ordre de 2,3% sur la période 2010-2015, le taux de pauvreté n'atteindra que 35,2% en 2015 largement en retrait par rapport à la cible de 25%.

Graphique 6: Evolution simulée du taux de pauvreté



Source : MINEPAT



507. Par contre, à l'horizon 2020, les projections indiquent des améliorations qui, cependant, ne permettent pas d'envisager la convergence des indicateurs des OMD vers les objectifs ciblés. Ainsi, le taux de pauvreté devra se chiffrer à 28,7% en 2020, soit 3,7% en dessus du seuil de 25%. Toutefois, sous l'hypothèse d'un faible effet redistributif ou de l'extrême concentration des fruits de la croissance, le décalage par rapport à la cible pourrait s'accroître.

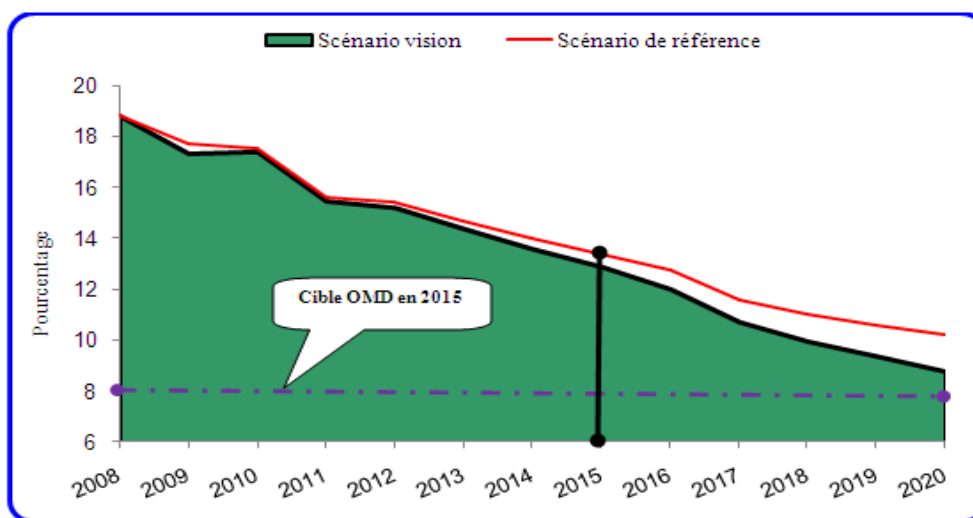
508. Sous les hypothèses du scénario de la vision, les résultats des simulations indiquent que le Cameroun devrait réduire substantiellement la pauvreté monétaire. Ce résultat ne sera possible que si la croissance, soutenue au rythme de 7,6% sur la période 2012-2017, est accompagnée des progrès notables dans la redistribution pro-pauvre de la richesse. En effet, la cible sera atteinte en 2017, deux ans après l'échéance initiale.

6.4.2 Alimentation / Nutrition

509. La proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est passée de 18,1% en 2004 à 19,3% en 2006, dénotant de ce que l'état nutritionnel des enfants reste encore préoccupant, la cible en 2015 étant fixée à 8%.

510. Sous le scénario de référence, la part des dépenses publiques du secteur rural (agriculture et élevage en particulier) passera de 5,6% en 2009 à 9% en 2020. Cette progression traduit la volonté du Gouvernement d'accélérer la croissance de la production agropastorale. Sur cette base, le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale pourra se réduire plus rapidement à l'horizon de la stratégie pour se situer à 13,3% en 2015 et à 10,2% en 2020.

Graphique 7 : Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans (en %)



Source : MINEPAT

511. Quant au scénario vision, il est attendu une nette amélioration de l'indicateur en 2020. Le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale devrait approcher la cible de 8%.

6.4.3 Education

512. Le taux net de fréquentation dans le primaire¹³ (6-11 ans) est resté quasiment stable entre 2001 et 2007, alors que le taux d'achèvement s'améliore relativement, passant de 59,1% à 71,5%.

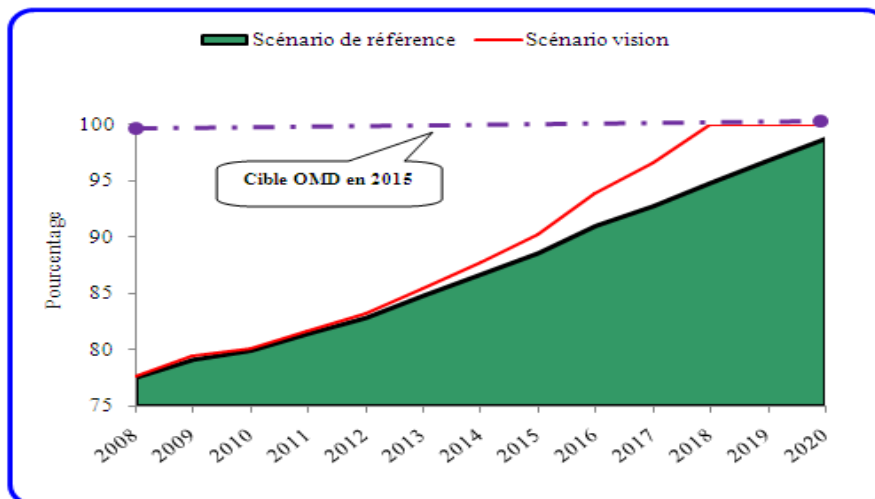
¹³ Pourcentage de la population d'âge de fréquentation du niveau primaire (6-11 ans) qui fréquente l'école primaire.



513. Sous le scénario référence, la part des dépenses publiques « d'éducation » passera de 15,9% entre 2009 à 17,4% en 2020. Sur cette base, le taux net de fréquentation dans le primaire convergera vers la cible de 100% à l'horizon de la stratégie après s'être établi à 88,6% en 2015.

514. Dans le schéma de la vision, les progrès dans l'éducation seront encore plus rapides. Le taux net de fréquentation dans le primaire s'établira à 90,3% en 2015 et atteindra la cible en 2018.

Graphique 8: Taux net de fréquentation au primaire (en %)



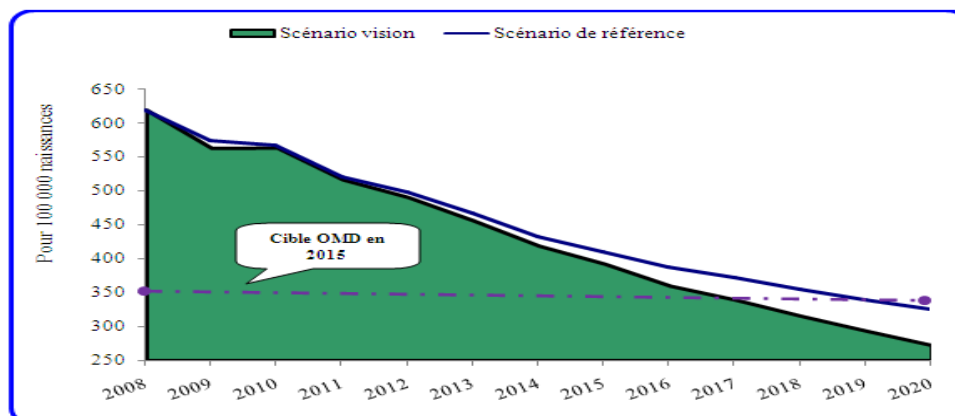
Source : MINEPAT

6.4.4 Santé

515. L'état de santé des populations continue d'être une préoccupation pour le Gouvernement. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, bien qu'en amélioration entre 1998 et 2004, est encore à un niveau très éloigné de la cible. La santé maternelle s'est fortement déradée. Le nombre de décès de femmes pour 100 000 naissances vivantes est passé de 430 en 1998 à 669 en 2004, pour une cible nationale de 350 et internationale de 108 à l'horizon 2015. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passée de 62% en 2004 à 59% en 2006.

516. Dans le scénario de référence, la part des dépenses publiques de santé passera de 5% en 2009 à 9% en 2020. Sur cette base et sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficace de la stratégie en cours de finalisation, le taux de mortalité maternelle connaîtra un renversement de tendance pour se situer à 410 en 2015 et atteindre la cible en 2019. En considérant le scénario vision, le taux de mortalité maternelle passera à 392 à l'horizon 2015 et atteindra la cible dès 2017.

Graphique 9: Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)



Source : MINEPAT

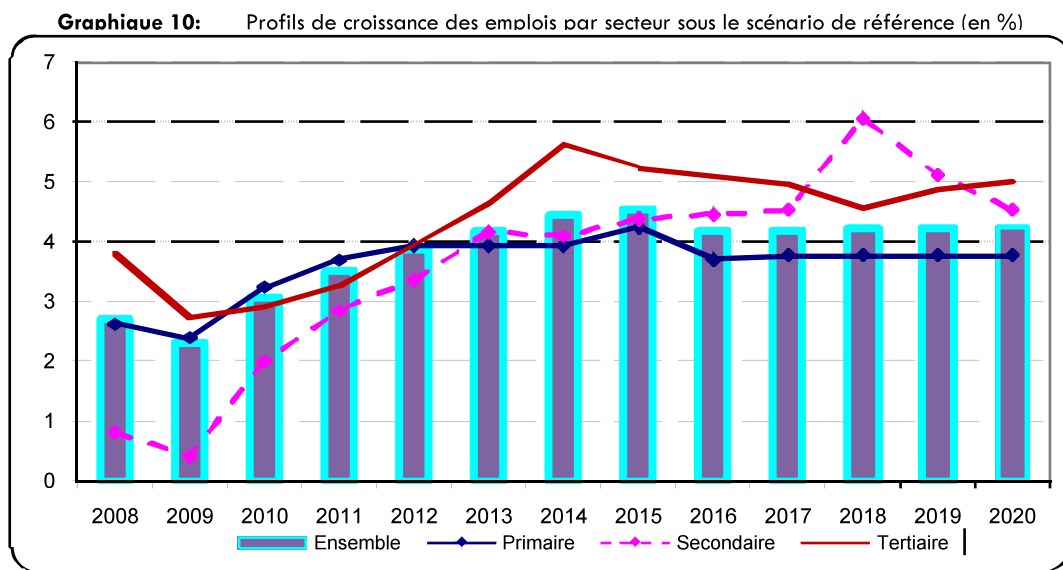
517. Au total, les résultats sur la progression de l'incidence de la pauvreté monétaire et des indicateurs sociaux montrent que malgré des efforts déjà considérables consentis par le Gouvernement



au cours des dernières années, beaucoup reste encore à faire tant en matière de mobilisation de ressources qu'en ce qui concerne l'efficacité des politiques et actions programmées dans les différentes stratégies sectorielles.

6.5 INCIDENCE DU SCENARIO DE REFERENCE SUR L'EMPLOI

518. La méthode de simulation ayant permis d'estimer l'impact de la croissance générée selon le scénario de référence sur l'emploi s'appuie sur la loi d'Okun¹⁴. Celle-ci met en relation la croissance de l'activité et la création des emplois. La simulation des taux de croissance de l'emploi sur la période 2010-2020 a été faite à l'aide des élasticités obtenues par secteur d'activité des estimations économétriques issues des travaux de KAPSOS¹⁵(2005). Ainsi, sur la période 1991-2003, un point de croissance du PIB du secteur primaire se traduit par une hausse de 0,77 point du niveau d'emploi généré dans ce secteur. De même, cette élasticité est de 0,73 pour le secteur secondaire et 0,76 pour le secteur tertiaire.



Source : MINEPAT

519. Au cours de la période de la mise en œuvre de la SCE, il est anticipé que le profil de croissance du scénario de référence donne lieu à une création nette d'environ 495 000 emplois en moyenne annuelle (690 000 pour le scénario vision) contre 490 000 sur les dix dernières années. En terme relatif, les emplois vont davantage se développer dans le secteur tertiaire avec notamment les investissements prévus dans les télécommunications et les transports et les gains de croissance tirés des autres secteurs. Il génèrera environ 166 500 emplois l'an. Dans le secteur secondaire, il est attendu une création nette de près de 47 500 emplois par an en relation avec l'amélioration de la fourniture de l'énergie et l'expansion dans les BTP. Le secteur primaire continuera d'être le premier pourvoyeur d'emplois, avec à lui seul plus de la moitié des emplois créés par an, soit environ 281 000.

520. Une analyse en termes d'emplois formels ressort une création nette d'environ 90 000 emplois par an sur la période de la stratégie. Afin de permettre que ces créations d'emplois soient profitables à la main d'œuvre locale, la stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle met l'accent sur la promotion des formations techniques notamment dans la pratique des activités agro-pastorales d'une part et pour apporter une réponse aux attentes émanant de la mise en œuvre des grands projets d'autre part.

¹⁴ En économie, la loi d'Okun décrit une relation entre le taux de croissance (du PIB) et la variation du taux de chômage. En dessous d'un certain seuil de croissance, le chômage augmente ; au dessus de ce seuil, il diminue, avec une élasticité constante. Pour les économistes, la loi d'Okun représente l'espoir de voir la croissance provoquer une baisse du chômage.

¹⁵ KAPSOS, S (2005): *The employment intensity of growth: Trends and macroeconomic determinants*.



CHAPITRE 7 : CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSCE

7.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

521. La mise en œuvre du DSCE sera assurée par l'Etat et ses démembrements qui assureront la fonction de maître d'œuvre principal. Ainsi, l'ensemble des ministères formant l'architecture Gouvernementale, les organismes publics, les administrations publiques locales et les collectivités territoriales décentralisées constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre du DSCE. Le secteur privé et la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, seront également sollicités pour leur contribution dans la définition et la réalisation de certains volets spécifiques. Les partenaires au développement seront également mis à contribution pour apporter à l'Etat et aux autres acteurs nationaux du développement ci-dessus cités et en fonction des besoins exprimés, une assistance technique et financière appropriée.

522. La mise en œuvre efficace et efficiente des actions définies dans le DSCE est la clé de réussite de la Stratégie. Cette mise en œuvre sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de l'exécution des différents programmes et projets contenus dans la stratégie, et suivant une ligne d'action conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats.

523. Aussi, la responsabilité dans la gestion de la stratégie sera-t-elle partagée et exercée dans un cadre de partenariat conformément au principe de redéfinition des rôles des acteurs retenu lors de l'évaluation du DSRP I et dont la Vision Cameroun 2035 énonce les orientations nouvelles. Ainsi, l'Etat inscrira davantage son rôle économique dans le paradigme d'un « Etat stratégique et pragmatique » et déclinera son action dans les domaines de la planification du développement, de la régulation du marché et de l'appui à l'émergence du secteur privé et de la société civile afin qu'ils soient davantage en mesure d'assumer leurs rôles. Une attention particulière sera donc accordée au renforcement des capacités des acteurs des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et au développement du partenariat.

524. Tenant compte du rôle du DSCE comme stratégie nationale de développement et cadre de référence de l'action du Gouvernement au cours de la période visée, le cadre institutionnel de sa mise en œuvre sera placé sous l'autorité directe du Chef du Gouvernement. Il prendra la forme d'un Comité Interministériel de Suivi du DSCE, comité appelé à remplacer celui actuellement existant, qui sera élargi à l'ensemble des membres du Gouvernement mais pourra aussi se réunir en session restreinte en fonction des enjeux. Il pourra également, au cas par cas, voir la participation des représentants du secteur privé et de la société civile. Son rôle principal sera de superviser globalement la mise en œuvre du DSCE, de veiller constamment à aligner le Plan d'Opérationnalisation de la Déclaration de Paris ainsi que l'ensemble des plans d'actions sectoriels du Gouvernement sur les priorités définies dans la stratégie, de définir les plans de mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, d'arrêter les contours définitifs des programmes annuels à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires du DSCE, d'orienter en conséquence la programmation budgétaire et d'apprécier les résultats et les effets et impacts de la mise en œuvre du DSCE sur le développement économique et social du pays.

525. Le Comité interministériel est assisté dans la réalisation de ses missions par un Comité Technique de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCE. Placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, Le Comité technique qui préside le Secrétaire Général de ce département ministériel est chargé d'assister le Comité Interministériel dans la coordination technique des activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSCE. A ce titre, il réalise l'ensemble des produits attendus du suivi et de l'évaluation des activités de la mise en œuvre du DSCE.

526. Le Comité technique, dont la composition sera revue pour mieux refléter la diversité des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du DSCE, comprendra les représentants des différentes administrations publiques et de certains organismes publics, des collectivités territoriales décentralisées, des Chambres Consulaires et du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers de l'Etat.

527. Le Comité technique dispose d'un secrétariat technique placé sous l'autorité du Président du Comité et sous la coordination technique d'un Coordonnateur. Il réunit des cadres issus des administrations économiques, statistiques et financières ainsi que des ministères sectoriels. Il réalise les travaux de base du comité technique et travaille en étroite collaboration avec les différentes



délégations régionales du MINEPAT, du MINFI et de l'Institut National de la Statistique (INS). Il comprend une cellule centrale de coordination et des groupes thématiques.

528. Au niveau déconcentré, les Commissions régionales de suivi participatif du DSCE assurent le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DSCE. Elles seront également réorganisées.

529. Les actions prioritaires qui seront menées dans le cadre institutionnel ci-dessus décrit sont les suivantes:

- ✓ la revue des politiques publiques;
- ✓ la programmation des dépenses publiques nécessaires à la mise en œuvre du DSCE ;
- ✓ la mobilisation des ressources et des partenariats autour des priorités du DSCE ;
- ✓ le suivi spécifique des questions d'emploi et d'accès des pauvres aux services publics ;
- ✓ la mise en œuvre d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats ;
- ✓ le développement de la communication sur les résultats.

530. **La revue des politiques publiques.** Il s'agira, à travers cette revue, de vérifier à intervalles réguliers et au moins tous les trois ans, la pertinence des stratégies sectorielles et leur cohérence en amont avec la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, et en aval avec les stratégies transversales (financement du développement, fiscalité, coopération/Déclaration de Paris, etc...) et les stratégies spatiales (aménagement du territoire, intégration régionale). Pour ce faire, la fonction de planification sera réhabilitée et renforcée au sein des départements ministériels et de tous les intervenants dans la chaîne de mise en œuvre. L'utilisation des outils pratiques de planification stratégique, de gestion du risque, de suivi du progrès et d'évaluation des réalisations sera encouragée et systématisée.

531. La question du genre et des groupes spécifiques ainsi que celles des effets des changements climatiques, de la biodiversité, des migrations et des autres défis liés à la mondialisation seront examinées dans la phase de planification comme dans celle de la programmation et de la budgétisation, afin de bien prendre en compte leurs dimensions dans le processus de développement économique et social.

532. **La programmation des dépenses publiques de mise en œuvre du DSCE.** Elle consistera à définir dans un horizon à moyen terme de trois à cinq ans, puis à budgétiser sur base annuelle, les actions concrètes à mettre en œuvre dans un cadre cohérent, à travers une formulation et une programmation ambitieuse mais réaliste des projets et programmes de développement. Cet exercice central de programmation financière des politiques publiques sur un horizon plus proche de 3 à 5 ans est de toute évidence soumis à une forte exigence de cohérence avec le DSCE dont il constitue le premier niveau d'opérationnalisation sur un horizon global de 10 ans, et avec la Vision 2035 dont il constitue le second niveau d'opérationnalisation sur l'horizon convenu de 25 ans. Il reposera sur un ensemble d'instruments juridiques et financiers différenciés selon les acteurs.

533. Au niveau central de l'Etat, la mise en œuvre du DSCE s'appuiera systématiquement sur des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels et ministériels, permettant d'une part de procéder aux grands arbitrages intersectoriels et intrasectoriels dans l'allocation des moyens de l'Etat, et d'autre part d'offrir aux départements ministériels une visibilité budgétaire à moyen terme essentielle à l'élaboration et l'adaptation de leurs programmes d'actions, en particulier de leurs Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP). L'effet attendu, à savoir une amélioration sensible et continue de la qualité de la dépense publique à travers une meilleure rationalisation des choix budgétaires, bénéficiera de la généralisation des budgets-programmes prescrite par la récente Loi portant nouveau régime financier de l'Etat. L'action directe des départements ministériels sera complétée par la mise en place de grands programmes de lutte contre la pauvreté à la base, programmes fédérant la multitude des initiatives actuelles et susceptibles de canaliser de manière plus efficiente, les ressources de l'Etat et des partenaires techniques et financiers vers les microprojets choisis par les populations elles-mêmes.

534. Au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), l'accent sera mis sur l'élaboration systématique des plans de développement régionaux et communaux, conformément aux compétences reconnues à ces collectivités en matière de planification de leur développement. La mise en cohérence des plans de développement régionaux et communaux avec les outils de planification au niveau de l'Etat central se fera à travers des contrats de plans négociés entre l'Etat et les Régions d'une part, et



entre l'Etat les Régions et les Communes d'autre part. Ces contrats définiront autour de projets concrets la nature et le niveau de participation de chacun des partenaires.

535. En ce qui concerne le secteur privé, sa contribution au succès de la mise en œuvre du DSCE se mesurera à sa capacité à produire des richesses et à créer des emplois. Dans son rôle d'Etat stratège et pour chaque grande filière de production, l'Etat négociera avec le secteur privé, des plans de développement intégrant à moyen terme, visant à stimuler l'investissement, la productivité et la compétitivité des entreprises de la filière. Il accompagnera les efforts propres des entreprises dans la mise en œuvre de ces plans de développement intégrant par : (i) des programmes spécifiques d'impulsion de la compétitivité pour les filières les plus porteuses de croissance ; (ii) des programmes spécifiques de mise à niveau pour les PME et PMI nationales associées à la réalisation des grands projets structurants dans les secteurs industriels et des infrastructures ; et (iii) un programme général de mise à niveau des entreprises dans les divers autres secteurs, avec une priorité aux entreprises favorisant le développement de la chaîne des valeurs ajoutées. Les instruments juridiques et financiers pour la mise en œuvre des actions ci-dessus décrites seraient les conventions cadres d'appui direct signées avec les organisations professionnelles des filières et les contrats de mise à niveau signés avec chaque entreprise bénéficiaire de ces programmes.

536. Une attention particulière sera apportée au rôle que peuvent jouer les Organisations de la Société Civile dans la mise en œuvre du DSCE. L'Etat veillera entre autres à leur implication significative dans les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté à la base, dans le suivi participatif des investissements publics et du DSCE en général. Des moyens visant à renforcer leurs capacités d'intervention, leur représentativité et leur gouvernance seront à cet effet explicitement prévus dans chaque programme dans lesquels ils sont appelés à intervenir et intégrés dans leurs cahiers de charges.

537. **La mobilisation des ressources et des partenariats autour du DSCE.** Des efforts accrus de mobilisation de ressources internes et externes seront déployés afin de relever les défis de la croissance et de l'emploi, priorités du Gouvernement portées par le DSCE. Cet engagement se traduira par : (i) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'assainissement et de modernisation des finances publiques, en cours de validation après l'adoption du nouveau régime financier de l'Etat ; (ii) la réforme du secteur financier en vue d'approfondir et d'améliorer l'efficacité du système national d'intermédiation financière ; (iii) un effort accru de mobilisation de l'aide publique au développement et d'amélioration de son efficacité, en ligne avec les principes de la Déclaration de Paris ; et (iv) une promotion intense de l'image de marque du pays en direction des investisseurs directs étrangers, soutenue par les progrès qui seront réalisés dans l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires et le développement des contrats de partenariat public-privé.

538. La poursuite méthodique de la réforme fiscale et du plan de modernisation de la douane associée aux programmes de compétitivité des filières et de mise à niveau des entreprises devraient permettre aux finances publiques de mieux résister aux ondes de choc de la crise financière internationale et au choc attendu de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Le Comité Interministériel de Modernisation des Finances Publiques de création récente servira d'instance de coordination des actions de l'Etat dans la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Finances Publiques, programme soutenu par les partenaires techniques et financiers et cadre de dialogue sur les finances publiques.

539. La mobilisation des partenaires au développement dans la mise en œuvre du DSCE aura pour cadre opérationnel le Plan d'opérationnalisation de la Déclaration de Paris, les accords cadres pluri-annuels de coopération avec chacun des partenaires et les conventions spécifiques de financement des programmes et projets. Le Gouvernement entend en effet proposer à l'ensemble de ses partenaires au développement, le DSCE comme cadre de référence pour l'alignement de leurs stratégies de coopération économique et technique avec le Cameroun, l'ambition étant de porter autant que possible le volume et la qualité de cette coopération au niveau requis par la Vision Cameroun 2035, dont le DSCE offre le cadre pour la première décennie de sa mise en œuvre. Ainsi, la mise en œuvre du DSCE fera l'objet d'un dialogue permanent et structuré entre les organes Gouvernementaux chargés du suivi de sa mise en œuvre et la communauté des partenaires techniques et financiers (PTF) au développement. Il s'agira en particulier, à travers ce dialogue, de veiller à : (i) aligner les stratégies d'assistance des PTF avec le DSCE et les OMD ; (ii) harmoniser les politiques et procédures d'intervention des PTF ; (iii) assurer une allocation des ressources sur la base des résultats tangibles ; (iv) mettre en place entre le Gouvernement et ses partenaires un système d'évaluation des performances



basé sur les principes d'obligation mutuelle de rendre compte et la coresponsabilité des résultats de l'aide au développement.

540. Le suivi spécifique des questions d'emplois et d'accès des pauvres aux services publics.

Conscient au'à elle seule la croissance ne suffit pas à faire reculer significativement la pauvreté, le Gouvernement entend déployer un nouveau cadre institutionnel pour le suivi des questions d'emploi et d'accès des pauvres aux services publics marchands et non marchands. A cet effet, un Conseil National de l'Emploi sera créé, qui se déclinera au niveau régional en Conseil Régionaux pour l'emploi et au niveau local en Comité d'Appui au Développement de l'Emploi Local. Ces instances de concertation s'appuieront au niveau opérationnel sur l'Observatoire National de l'Emploi et le Fonds National pour l'Emploi, dont la réforme est envisagée.

541. Pour ce qui concerne l'accès des pauvres aux services publics, l'accent sera mis sur : (i) la création et l'opérationnalisation rapide du Fonds d'Energie Rurale, qui devra notamment donner une nouvelle impulsion au programme d'électrification rurale ; (ii) la recherche de plus d'efficacité dans l'exécution du programme d'hydraulique rurale, en privilégiant notamment autant que possible la construction de réseaux d'adduction d'eau potable dans les communes, la construction très coûteuse et finalement peu efficiente des forages et des puits devant être réduite au minimum ; (iii) la recherche systématique et la mise en place de mécanismes plus efficaces de promotion de l'accès des couches les plus défavorisées aux autres services publics de base, avec la participation la plus large possible voire sous le leadership des régions et des communes concernées.

Encadré 11: L'importance de la qualité des services aux pauvres

Le Rapport sur le Développement dans le monde, édition 2004, publié par la Banque Mondiale a mis en évidence les facteurs limitant l'accès des pauvres à des services publics de qualité. Le rapport a relevé, que les services font défaut aux pauvres en raison du biais en faveur des couches plus aisées, souvent pour des motifs politiques, d'une mauvaise allocation des ressources au profit des services primaires, de l'absentéisme d'un personnel mal motivé et de l'éloignement des structures éducatives et sanitaires, notamment en zone rurale.

Bien que plusieurs pays se targuent de donner, dans leur programmation budgétaire, la priorité aux services sociaux, ils pèchent dans la mise en œuvre par la mauvaise qualité des prestations fournies comme le montre l'impact limité des dépenses publiques sur l'amélioration des indicateurs sociaux.

542. La société civile devra jouer dans ce cadre un rôle important pour l'encadrement des populations et pour la recherche de solutions locales au problème d'accès des pauvres aux services publics de base. Les différents aspects du problème multidimensionnel de la pauvreté seront pris en compte, de manière à définir des interventions complémentaires sur les programmes. Des stratégies différenciées seront développées dans les zones urbaines et rurales donnant à chacune d'elles un programme intégré approprié et leur définissant des indices spécifiques de pauvreté (seuil de pauvreté, indice de qualité de vie, etc.).

543. A moyen terme, et dans le cadre de la décentralisation, chaque région ou département, chaque ville ou commune, devra élaborer son propre programme de lutte contre la pauvreté, en phase avec les orientations du programme national.

544. Mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats. Le système d'information et de suivi et évaluation de la DSCE s'inspirera des enseignements tirés et fondés sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques.

545. Le suivi sera effectué selon une double approche: le suivi axé sur la mise en œuvre et le suivi sur les résultats. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra d'apprécier dans quelle mesure les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.



546. Dans cette optique, le système sera fondé sur les principes directeurs suivants : le respect des mandats des différentes structures, la définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances, la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité), l'utilisation des données pour la prise de décision, et le partenariat dans la conception et la gestion du système.

547. De manière spécifique, les actions prioritaires porteront sur : (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité ; (ii) le développement de la communication sur les résultats ; (iii) le renforcement du système d'informations statistiques ; (iv) la dynamisation des mécanismes de coordination et de suivi évaluation.

548. Développement de la communication sur les résultats. La communication a constitué un maillon faible du DSRP I. Or, mieux aérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation, la participation et l'appropriation du processus par tous les acteurs.

549. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, les sites Web du Gouvernement, du MINEPAT et de l'INS pourront servir de support de communication pour faciliter le partage de l'information. De même, des bulletins d'information régulièrement produits dans les médias audiovisuels et la presse écrite au niveau national feront partie des moyens de communication sur le DSCE et les OMD.

7.2 DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

7.2.1 Cadre institutionnel

550. Pour être efficace et exhaustif, le suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCE exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie. L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée au niveau du Comité Technique, puis présentée au Comité Interministériel sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels sur la mise en œuvre du DSCE.

7.2.2 Dispositif statistique

551. Dans le cadre du suivi évaluation du DSCE, le dispositif statistique s'appuiera sur un système d'information qui s'inspire du CRESMIC, et reposera sur la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) adoptée par le Gouvernement après sa validation par le Conseil national de la statistique en janvier 2009.

Encadré 12: CRESMIC et SNDS

Le Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) a été élaboré par AFRISTAT.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été validée par le Conseil national de la statistique en vue de son adoption par le Gouvernement permettra au SSN de contribuer efficacement au suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

552. Ce système d'information vise à fournir à bonne date une plate forme commune d'informations aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux partenaires au développement et à la société civile pour (a) permettre un bon pilotage des actions de réduction de la pauvreté et (b) obtenir, grâce à la transparence de l'information, l'adhésion de ceux qui sont concernés par ces actions.



553. Le système sera organisé autour : (i) d'un certain nombre d'objectifs d'analyse de la pauvreté, (ii) d'une batterie d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs (iii) et d'une série d'opérations de collecte permettant de produire ces indicateurs.

554. La nécessité d'une nouvelle approche tient d'une part à la nécessité d'intégrer dans le suivi du DSCE celui spécifique des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en tant qu'engagement international de notre pays; et d'autre part à créer une synergie au niveau interne en impliquant différents acteurs institutionnels à l'analyse des résultats produits par le système, et ce en vue d'une meilleure formulation des interprétations et des actions à mener.

555. Ce dispositif a pour objectifs spécifiques, entre autres : (i) d'améliorer la connaissance du phénomène de pauvreté, (ii) d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données à tous les niveaux, (iii) de déterminer un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain, (iv) de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, (v) d'assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs, et (vi) de renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi et évaluation.

556. Quatre dimensions et trois sous-systèmes ont été identifiés pour la mise en place d'un SIRP opérationnel. Au niveau des dimensions, il s'agit de :

- **la dimension ressources humaines** : il s'agit de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines, notamment des services statistiques sectoriels.
- **la dimension institutionnelle** : elle consiste principalement à renforcer la coordination du SSN pour que l'information puisse circuler de façon « optimale ». C'est à ce niveau que seront abordées les questions liées au financement du système devant assurer la pérennisation d'une production de qualité et une meilleure diffusion des informations statistiques. Ces activités sont à impulser par le Conseil national de la Statistique dans sa nouvelle réorganisation en perspective.
- **la dimension spatiale** : elle représente le « cahier des charges » du système d'information qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désaffectation à retenir.
- **la dimension temporelle** : Il s'agit de mettre en place un système d'évaluation d'impact des actions entreprises. La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

557. Quant aux trois sous-systèmes d'information, ils se déclinent comme suit :

- Le sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages : il s'agit de la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le DSCE. Il fournit essentiellement des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels, de la pauvreté des capacités ou opportunités et de la pauvreté par l'exclusion sociale. Cette responsabilité relèvera principalement de l'INS et du SSN.
- Le sous-système de suivi de l'exécution des programmes et projets du DSCE : Il concerne principalement des indicateurs d'inputs et des indicateurs d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des budgets programmes.
- Le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de



mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement atteint les résultats attendus. Ce dernier sous-système permet d'assurer la cohérence entre les deux premiers sous-systèmes et donne de la matière pour la formulation des politiques.

558. La liaison entre les trois sous-systèmes procède de la chaîne logique des résultats d'un programme ou d'un projet. Pour atteindre les objectifs de suivi des politiques économiques et renforcer la philosophie du «rendre compte», le dispositif propose une liste d'indicateurs et un certain nombre d'opérations statistiques à mettre en œuvre en vue d'assurer la production des indicateurs retenus. Les opérations statistiques sont contenues dans la SNDS dont l'horizon cadre avec celui du DSCE, et la liste des indicateurs est proposée en annexe du présent document.

559. Le rôle de l'Institut national de la statistique (INS) est central dans l'organisation et le fonctionnement du système d'information. La question du mandat et du rôle de soutien aux politiques de la stratégie que doivent jouer les INS seront explicitement clarifiées.

560. L'opérationnalisation du dispositif s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), dont l'un des défis majeurs à ce jour, sinon le plus important est le renforcement des mécanismes institutionnels de coordination afin d'assurer un meilleur suivi du DSCE et des OMD.

7.3 SUIVI PARTICIPATIF

561. L'objectif général du suivi participatif est l'instauration d'un dialogue constructif et durable entre les acteurs (Etat /secteur privé/ société civile / PTFs). Le Gouvernement compte mettre en place un système de suivi participatif du DSCE dont l'unité de base pour la coordination et la gestion de l'information est la commune. A cet effet, le dispositif institutionnel de suivi participatif comprendra quatre niveaux : national, régional, départemental et communal.

562. Au niveau national, la coordination des activités de suivi et d'évaluation est assurée par le ST/CTSE. Il est la cheville ouvrière du dispositif et responsable du suivi de la mise en œuvre du DSCE dans tous les domaines. Au niveau, déconcentré, la coordination des activités est assurée par les commissions locales de suivi participatif.

563. Le suivi participatif du DSCE s'entend comme le volet de son suivi évaluation qui permet aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile, aux partenaires au développement et aux groupes cibles de se concerter régulièrement sur : Le niveau des réalisations des actions programmées, l'évaluation de leurs résultats, l'évaluation de leurs impacts, le choix des actions correctives de réduction en cas de dysfonctionnement et la qualité des réalisations.

564. Les principaux objectifs sont notamment de : développer l'appropriation du processus de développement participatif, améliorer la transparence et la responsabilisation des différents acteurs ; améliorer la qualité et la pertinence des prestations de service (surtout en ce qui concerne les services publics) et, assurer le contrôle du processus de suivi du DSCE.

565. Divers groupes d'acteurs dont les rôles sont ci-dessous résumés ont été identifiés.

✓ **les groupes cibles et communautés bénéficiaires** : Ils doivent s'organiser pour contribuer à l'identification de leurs besoins et priorités. De même, le contrôle d'effectivité et de la qualité des réalisations leur incombe en partie.

✓ **les élus locaux (maires, députés et sénateurs)** : Ils doivent rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté dans leurs localités. Ils sont aussi supposés, à la lumière du DSCE, proposer les mesures d'accompagnement et les actions à leur niveau permettant d'améliorer l'exécution de la stratégie. Ils représentent les populations et constituent une force de proposition dans le processus de réactualisation de mise en œuvre et de suivi de la stratégie.

✓ **l'administration et ses déclinaisons** : Elle doit assurer l'encadrement du processus de la mise en œuvre du DSCE et du suivi participatif. Elle est le principal responsable de la mise en œuvre de la stratégie et doit à ce titre assurer l'effectivité des prestations de service public prévues. Elle produit les principaux indicateurs de suivi.

✓ **la société civile** : Elle est l'instrument par excellence pour s'assurer des préoccupations de gouvernance en tant que contre-pouvoir et partenaire dans la mise en œuvre. Elle s'assure que



l'Etat respecte ses engagements et qu'il est tenu responsable de ses actions. En particulier, elle veille sur les intérêts des groupes vulnérables.

✓ **les partenaires au développement** : Ils agissent comme un instrument de régulation externe du processus, en s'assurant de la participation effective de tous les acteurs au suivi participatif de la stratégie. Ils s'impliquent aussi par des propositions concrètes et des appuis multiformes à toutes les étapes du suivi participatif.

✓ **le secteur privé** : Dans le cadre du désengagement de l'Etat du secteur productif et de la libéralisation de l'économie, le secteur privé a été reconnu comme le moteur de la croissance et pourvoyeur d'emplois et partenaire de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie. Il présente aux acteurs du suivi participatif, particulièrement aux cibles primaires, les actions qui vont être engagées à son niveau.

